



Quand l'Occident rencontre l'Asie

Le chorégraphe Richard Tremblay souhaite réaliser la rencontre de l'Occident et de l'Asie. Il souhaite inoculer au langage naissant et encore dépourvu de tradition de la nouvelle danse un écho remonté des strates lointaines de l'Inde millénaire. Mathieu Albert a vu *Of Mice & Other Similar Devices*, son nouveau spectacle. **Page B-3**

La beauté toute nue de Charlevoix

Original, notre chroniqueur Normand Cazalais a défié les habitudes touristiques pour piquer une pointe dans Charlevoix en novembre. « C'était, écrit-il, sans artifices ni détours, la beauté toute nue de Charlevoix qui s'offrait à mes sens. J'avais l'impression de retrouver une personne qui m'est chère... » **Page B-5**

Haïti, violence et passion

Il y a déjà plus d'un mois que les militaires ont brusquement interrompu l'expérience démocratique en cours en Haïti depuis le 7 février 1991. LE DEVOIR consacre aujourd'hui à cette question la totalité de sa page « Idées, Événements », avec des collaborations de Max Charlier, Gilles Danroc et Franklin Midy. **Page B-8**

Sept univers, sept créateurs

Jusqu'au 1er décembre, la musique actuelle internationale sera sur la place publique. *Forum 91*, présenté à la faculté de musique de l'UdeM, propose des conférences, des discussions, des répétitions et des concerts au public, qui pourra voir travailler sept jeunes créateurs d'autant de coins du monde. **Page B-3**



Les naufragés de l'université

Au premier cycle, 42 % des étudiants ne se rendent pas à leur diplôme

Isabelle Paré

IL Y A VINGT ans, on ouvrait grandes les portes des universités pour que le savoir ne soit plus inoculé qu'aux seuls fortunés. Aujourd'hui, ces portes engouffrent les étudiants par milliers, mais en laissent s'échapper plus de la moitié qui en sortent... sans diplôme.

Le phénomène est tel qu'on pourrait parler d'une véritable désertion. L'ampleur des chiffres empêche d'accoler l'étiquette de marginaux à ces désabusés de l'instruction. Car selon la plus récente enquête canadienne effectuée sur l'abandon universitaire, on estime qu'environ 42 % des étudiants du premier cycle claquent la porte, tournent le dos à l'université avant d'avoir obtenu leur diplôme.

Ce chiffre varie d'un programme à l'autre et, selon les universités, allant de 30 % à 85 %.

Mais quand on sait qu'un million de Canadiens fréquentent l'université, cela veut dire que des milliers et des milliers de lettrés vont rejoindre le rang de cette classe de décrocheurs haut de gamme.

Or, alors qu'en l'an 2000, 40 % des emplois requerront des candidats détenant au moins un baccalauréat, que les deux tiers des emplois seront reliés à l'industrie du savoir, l'accessibilité n'est plus qu'affaire d'intentions louables.

Peut-on clamer mission accomplie, si du plus grand nombre qui entre à l'université, seulement une partie en sort un diplôme à la main ? Qui trop embrasse mal étreint ?

« Dans la plupart des universités, on se limite à la philosophie 'tu passes ou tu cales'. Quand on pense comme ça, on est voué à se retrouver avec beaucoup de noyades », lançait récemment M. Sid Gilbert, professeur de sociologie à l'Université de Guelph et auteur d'une enquête sur l'abandon réalisée pour la Commission d'enquête Smith sur l'enseignement universitaire au Canada.

À la maîtrise et au doctorat, tout aussi triste portrait. Près de la moitié des inscrits désertent avant d'avoir revêtu la coiffe noire. Pour chaque étudiant promu, un autre a fait naufrage en cours de périple, souvent après deux années de travail acharné, enfoncé dans une bibliothèque ou rivié sur un microscope.

Pour chaque diplômé, autant de candidats prometteurs disparus dans les coulisses du savoir.

« J'ai sué pendant deux ans tout seul dans mon coin. Personne ne m'aidait. J'ai avancé tant que j'ai pu, et puis à un moment, j'ai craqué », raconte un ex-étudiant de doctorat, faisant écho à ce que des dizaines



PHOTO JACQUES NADEAU

Pas moins de 28 % des étudiants interrogés en cours d'enquête déplorait le manque de services pour les aider à conjuguer vie personnelle et études. Le manque d'encadrement pédagogique est également pointé du doigt comme cause de décrochage.

d'autres « décrocheurs » racontent.

Craquer, le mot-clé ? Plusieurs craquent, et les raisons sont multiples. Un coup de sonde que vient d'effectuer la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) auprès de 650 « décrocheurs » à travers le Québec révèle que le cumul des études et du travail pèse lourd chez plusieurs étudiants.

Invoquée dans près de 40 % des cas d'abandon, la combinaison travail-études fait long feu. Vient ensuite le doute quand à l'utilité même de pour-

suivre des études, nommé par 36 % des déserteurs au rang des premières causes de départ, puis la baisse de motivation personnelle.

La vie des individus joue aussi pour beaucoup dans les raisons de ce départ précipité. Pas moins de 28 % des étudiants interrogés en cours d'enquête déplorait le manque de services, comme des garderies ou une aide financière, pour les aider à conjuguer vie personnelle et études.

« Plusieurs ont plus d'une raison pour quitter. Mais il est clair qu'une

des faiblesses est le manque d'encadrement pédagogique. Les universités sont des grosses boîtes impersonnelles peu souvent adaptées au besoin des individus. Un régime de tutorat permettrait d'humaniser un peu le système », estime M. Michel Beauchemin, étudiant à la maîtrise en communications, qui a réalisé l'enquête pour le compte de la FEUQ.

Surtout au stade de la maîtrise et du doctorat, nombreux sont ceux qui sortent des murs universitaires ai-

gris, au terme d'une relation amoureuse qui s'est soldée par la rupture.

« Encore plus que dans le monde du travail, au niveau du doctorat, l'étudiant se retrouve dans un monde de requins. Requins dont il est le poisson-pilote. Il fait le travail, il fait les recherches, il rédige, ne récolte rien et finit par se faire bouffer par la compétition qui règne dans le milieu », raconte, amer, un étudiant au doctorat qui a dû avaler sa fièvre de savoir après deux années de recher-

Voir page B-2 : Université

Un projet novateur à l'UQAM

Isabelle Paré

ILS SONT une quarantaine à se tenir coudes serrés, à égrener leurs semaines de cours ensemble. Connus de leurs professeurs, scrutés à la loupe, ils avancent en bataillon dans leurs études comme une petite navette dans une mer anonyme de 4000 étudiants.

On pourrait les imaginer dans un de ces collèges collet monté où tout est réglé à la seconde. Mais ces étudiants, c'est à l'UQAM qu'on les retrouve.

Appelé « Projet 90 », l'expérience-pilote a été lancée par ce type de professeurs qu'on imagine aujourd'hui en voie de disparition. Disponible, prêt à vous raconter la moindre anecdote sur un de ces étudiants, André Charette, professeur en sciences de l'administration à l'UQAM, décidait l'année dernière de tailler un nouveau programme dans l'espoir de maintenir à bord de son navire ceux dont les eaux troubles venaient trop facilement à bout.

La toute dernière étude sur le « décrochage » à l'UQAM avait évalué à 33 % le taux d'abandon des étudiants inscrits à temps plein en sciences de la gestion. Un taux qui culminait à 67 % chez les étudiants à temps partiel. Un score préoccupant, mais déjà moins dramatique que dans bien d'autres programmes d'études.

En septembre 90, le professeur Charette, alors directeur du module du bac en Sciences de l'administration, décide d'y voir de plus près. L'expérience est lancée : un groupe de 41 volontaires de première année est introduit à un programme spécial, composé de dix cours obligatoires dont l'horaire est fixé par le capitaine du projet.

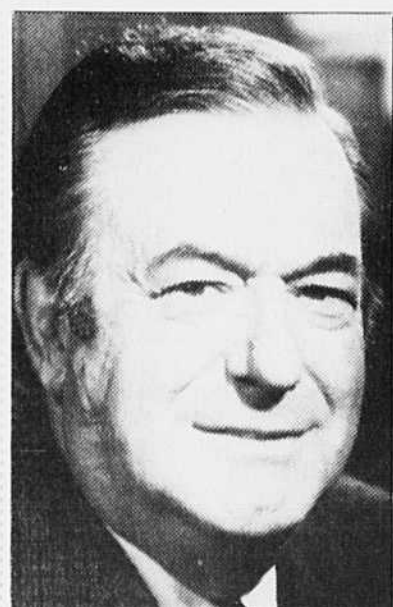
Encadrement serré, tête à tête deux fois l'an entre étudiants et professeurs, caucous réguliers entre une dizaine de professeurs pour pointer les forces et les faiblesses de chacun : bref, on marche au pas.

« Il est trop tôt pour savoir les effets sur le taux d'abandon. Mais le fait que les étudiants se connaissent et soient connus des professeurs semble faire une différence étonnante sur la persévérance », raconte le professeur Charette.

Des 41 « cobayes » escortés l'an dernier, seulement 3 ou 4 n'ont pas repris leurs études cette année, et parfois pour des raisons tout à fait légitimes, affirme-t-il.

« On essaie de montrer le milieu universitaire comme un endroit où l'on vit. Les étudiants ont plutôt l'attitude de venir suivre un cours de 13 à 16 heures, et de s'envoler ensuite », déplore M. Charette, convaincu que

Voir page B-2 : Projet



Roland Giroux
1913-1991

ROLAND GIROUX

L'éminence grise de six premiers ministres

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

ARTISAN, aussi fier que discret, de la Révolution tranquille, Roland Giroux a été l'éminence grise de six premiers ministres du Québec.

Jamais ce cliché n'a eu autant de sens qu'à propos de l'ancien président d'Hydro-Québec, décédé lundi à l'âge de 78 ans. C'est tellement vrai que, en dépit du rôle majeur qu'il a joué auprès de MM. Paul Sauvé, Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-

Jacques Bertrand, Robert Bourassa et René Lévesque, M. Giroux n'a jamais recherché ou subi quelque battage publicitaire que ce soit — ce qui est bien le propre d'une éminence grise — et que la documentation de presse le concernant est on ne peut plus mince.

Dès 1960, pourtant, il a été associé à l'un des tout premiers projets de « l'équipe du tonnerre » libérale qui venait de prendre le pouvoir. Le Conseil d'orientation économique (COE) fit sien le projet de Sidbec (sidérurgie québécoise), conçu comme entreprise intégrée et vue comme

pierre angulaire de l'industrie lourde au Québec. Dans son livre *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Dale C. Thomson rappelle que le Conseil « vit dans le projet un thème prioritaire et nomma presque immédiatement, pour l'étudier, un comité qui comprenait René Tremblay, Jacques Parizeau et Roland Giroux, courtier montréalais en investissements », chez L.G. Beaubien, où il faisait carrière depuis 1946, après avoir débuté en affaires avec la Société générale de finance, en 1930, en pleine crise économique.

M. Thomson évoque à quelques re-

prises le rôle de M. Giroux dans deux grands dossiers des années soixante : la nationalisation de l'électricité, le développement des Chutes Churchill. L'année 1961 tirait à sa fin. Un comité présidé par M. Michel Bélanger met la dernière main à son exposé au cabinet sur le projet de nationalisation, moussé par le ministre des Richesses naturelles. M. Lévesque examine le texte dans tous ses détails, se faisant l'avocat du diable pour mettre à l'épreuve les arguments mis de l'avant par son conseiller économique, M. André Marier. Le ministre s'assure également de l'ap-

pui de M. Giroux, qui dirige depuis peu la nouvelle firme Lévesque-Beaubien, l'une des rares du Canada français. « Non seulement Giroux visait à augmenter la part de sa firme dans les affaires du gouvernement, mais encore il désirait ardemment promouvoir les intérêts canadiens-français, note M. Thomson. Après avoir étudié la documentation réunie par le comité, il assura Lévesque que l'on pouvait trouver les fonds nécessaires à la prise en charge des sociétés privées et que, compte tenu des économies qui résulteraient de l'e-

Voir page B-2 : Giroux

CAHIER
SPÉCIAL

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 8 novembre 1991

Le ministère de l'Éducation a entrepris une révision en profondeur de la Loi de l'enseignement privé. Il apportera de nombreux changements au cadre dans lequel évolueront désormais les écoles privées.

À la faveur du débat en cours, LE DEVOIR prépare un cahier spécial où on fera le point sur les intentions du gouvernement à l'égard de l'enseignement privé. Ce sera l'occasion d'étudier la situation des écoles privées dans le système d'éducation québécois. On fera un bilan des dernières années tout en examinant ce que l'avenir réserve à ces écoles.

PARUTION
le 16 novembre
DANS
LE DEVOIR

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE

Déclaration en dix points pour une politique des arts

NDLR — Durant la commission parlementaire des affaires culturelles, LE DEVOIR publie chaque jour des extraits des mémoires les plus significatifs qui y sont soumis. Aujourd'hui des extraits du mémoire présenté par MM. François Arcand, André Coupet et Guy de Repentigny.

LES AUTEURS et signataires de cette déclaration ne représentent pas un organisme culturel ni n'appartiennent à un secteur d'activité artistique en particulier. Ils sont chercheurs ou conseillers; ils ont oeuvré à divers titres dans le monde des arts et s'intéressent aujourd'hui à la globalité de la démarche plutôt qu'à l'un ou l'autre de ses aspects.

Ils souhaitent attirer l'attention de tous ceux qui contribueront à l'énoncé d'une politique des arts pour le Québec sur ce qui leur semble indispensable pour ancrer cette politique à la fois dans la réalité et le futur de la société québécoise: dix points-clés, dix composantes essentielles, dix enjeux.

1. Un engagement de l'État

Dans notre système politique, les citoyens élisent une Assemblée nationale de laquelle émerge, de par la règle de la majorité des partis, un premier ministre. Il — ou elle — personnifie l'autorité et dirige l'État. Pour que la politique des arts ait sens, force et vie, le premier ministre et l'Assemblée nationale doivent s'engager solennellement et concrètement à procéder à son implantation.

2. Un programme d'action

Le gouvernement du Québec dispose aujourd'hui de tous les éléments pour se doter d'une véritable politique des arts. Il s'agit maintenant de concrétiser cette politique par un programme d'action, des leviers efficaces et un calendrier engageant. La chose est urgente et doit être faite publiquement.

3. Des ressources financières

Politiques des arts signifie orientation, détermination, leadership. Sans moyens financiers, cela signifiera rapidement intentions pieuses, statu quo et déception.

Aux ressources actuellement disponibles, de nouveaux moyens financiers devront être consentis et rapidement annoncés pour relancer et mobiliser le monde des arts dans le développement culturel du Québec.

La responsable financière du gouvernement du Québec ne s'arrête pas à l'octroi de ressources supplémentaires: le monde des arts n'a pas à être la victime de la guerre fiscale fédéralo-provinciale-municipale, ni des réductions de budgets réalisées sous le couvert de transferts de responsabilité à un palier administratif inférieur.

4. La question du rapatriement des pouvoirs

Le rapatriement des pouvoirs n'est ni une condition liminaire et encore moins la finalité d'une bonne politique des arts.

Dans le tourbillon constitutionnel des prochains mois, il faudra empêcher la gent politique d'effectuer un détournement des arts. Fédéralisme classique, fédéralisme renouvelé ou asymétrique, souveraineté, indépendance, rien ne change: le Québec n'a pas de politique des arts et il lui en faut une.

La culture procède du peuple; elle est véhiculée par les institutions dans un environnement étatique donné et non l'inverse.



André Coupet

5. Une transition

Nous vivons une époque confuse. La situation constitutionnelle, politique, économique, fiscale et sociale de la société québécoise est changeante. Il est probable que la stabilisation, dont la forme nous échappe pour l'instant, s'étende sur quelques années.

Par ailleurs, l'équilibre du monde des arts est fragile et dépend, au jour le jour, d'un réseau complexe de programmes gouvernementaux, des premiers acquis de la participation du secteur privé et des alliances naissantes avec les municipalités. On ne doit pas sous-estimer l'importance de la tradition, des habitudes ainsi que des cycles annuels dans la vie des artistes et organismes artistiques.

L'implantation d'une politique des arts, c'est d'abord assurer survie et

santé au milieu; elle doit donc prévoir des mécanismes de transition.

6. Une décentralisation du pouvoir sur l'art

La vision du gouvernement du Québec a longtemps été centralisatrice, urbaine, normalisatrice.

Il y a le centralisme structurel. Certes, le leadership du ministère des Affaires culturelles doit être renforcé, mais pas au point de tout régir de façon monopolistique. Il risquerait d'être étouffé par les demandes, d'errer à l'occasion et de se retrouver en situation d'abus de pouvoir. Les institutions culturelles doivent disposer d'alternatives à une autorité unique, fût-elle éclairée et bienveillante.

Il y a aussi le centralisme géographique. Les programmes du MAC n'ont trop souvent eu de régional que l'adjectif. Or, dans chaque coin du Québec, la culture, au même titre que l'économique et le social, doit avoir sa dynamique propre pour contribuer au développement et ne pas être qu'un débouché des produits métropolitains. Autorité, pouvoir et ressources doivent être spécifiques à chaque région et indépendants du pouvoir central. Jusqu'à présent, on a régionalisé la culture sur la base de la déconcentration administrative en ouvrant des directions régionales. Il convient de mettre sur pied des pouvoirs régionaux capables de promouvoir leurs propres projets.

L'État doit pouvoir, par la fiscalité ou d'autres moyens, à l'émergence d'un second pouvoir formé des municipalités, des MRC, des communautés urbaines, des partenaires privés, des individus, et autres entités existantes ou à inventer.

Décentraliser, c'est se donner un second pouvoir.

7. La Révolution tranquille est terminée

La politique des arts à venir doit se distinguer des structures héritées de la Révolution tranquille pour mieux correspondre aux tendances de la société québécoise. Autant faire de la culture un des éléments de la mission de l'État apparaît souhaitable, autant il est opportun de poser sur la structure du ministère des Affaires culturelles, sur les sociétés d'État et d'autres institutions actives dans le secteur, un regard scrutateur, évaluateur et, au sens premier du terme, critique. Finalité, productivité et efficacité sont des termes qui peuvent s'appliquer tout autant à un service gouvernemental qu'à l'entreprise privée; trente ans de fonctionnement et de croissance, jusqu'à ce jour sans politique, suffisent pour justifier un examen approfondi et des réformes. Le temps n'est pas à la complaisance.

8. La recherche, la planification et la mémoire

Les carences d'instruments et de statistiques sont si grandes que nul ne connaît réellement la réalité culturelle et artistique du Québec. Ces carences aveuglent aussi le ministère des Affaires culturelles qui, à cause d'un haut taux de rotation du personnel, souffre de surcroît de son peu de mémoire. Pour implanter la politique des arts, le MAC commencera par se renforcer de l'intérieur.

Plutôt que l'éparpillement des analyses dans de multiples satellites, le MAC fera de sa direction de la recherche et de la planification un véritable centre de réflexion et d'orientation.

Le MAC protégera mieux ses ressources humaines, au besoin en développant une carrière culturelle, notamment en privilégiant en son sein

la formation et les échanges de gestionnaires avec les organismes artistiques dans un cadre stabilisé.

9. Horizon minimum, l'an 2000

Il faut voir loin et juste. On doit distinguer clairement l'action à réaliser à court terme et le principe derrière celle-ci. Ainsi, ce qui est urgent — par exemple améliorer la diffusion en région des produits créés à Montréal — ne doit pas être érigé en système permanent. Dans cinq ou dix ans, les marchés actuellement mal desservis seront éveillés et constitueront une terre fertile pour la production locale; celle-ci devra alors être activement soutenue.

Cette question appelle la notion de persistance ou de second souffle: une politique des arts pousse ses racines durant des années avant de porter fruits.

10. Une politique pour tout le monde

Le Québec mâle, blanc, catholique, francophone des années soixante, appartient aux collections du musée. La société québécoise vit sous l'effet de la fragmentation. Les attitudes, les comportements et les attentes varient selon les tranches d'âge, de revenus et de scolarité, et depuis quel temps, par l'apport grandissant des communautés culturelles.

Pluriethnique, la société québécoise doit se donner une culture pluraliste.

Instrument vital d'une société, la politique des arts doit encourager les expressions artistiques d'origines différentes, favoriser les coproductions et les formules de maillages entre les communautés pour assurer l'émergence d'une culture québécoise ouverte et nettement différenciée à l'échelle internationale.

◆ Université

ches terminées en cul-de-sac.

Même refrain chez Marie, fraîchement émoulu d'un baccalauréat en biologie et croqueuse d'études, qui s'est soudain frappée au mur de la solitude en maîtrise.

« Je passais ma vie enfermée dans un laboratoire avec des poissons. Le sujet de maîtrise nous avait été imposé par le professeur. On nous faisait exécuter, mais pas réfléchir. Un jour, j'ai eu à m'asseoir pour écrire ma thèse, je n'ai pas été capable. Il n'y avait pas de support, j'étais laissée à moi-même », relate-t-elle.

Et vlan, exit la passion pour les études pour les dix prochaines années!

Mais de ces essoufflés du savoir, les universités n'en savent pas long. On s'intéresse à ceux qui restent, pas à ceux qui partent. Pour preuve, plusieurs institutions ne possèdent aucun chiffre sur le nombre des abandons dans leurs murs. Et ceux qui les détiennent préfèrent ne pas trop étaler sur la place publique ces données qui attirent la mauvaise presse. Des 47 universités contactées par le Dr Gilbert pour tracer le portrait de la situation canadienne, seulement 37 ont répondu à l'appel, et de ce nombre, 21 n'avaient pas ou peu d'informations concernant le nombre des abandons chez leurs propres étudiants.

« Si les universités n'ont pas les

ressources pour surveiller la plus primaire des informations concernant la présence de leurs étudiants, elles ne peuvent sûrement pas évaluer si leurs étudiants et elles-mêmes se portent bien », tranchait le Dr Gilbert dans son rapport.

À l'Université McGill, par exemple, on ignore les taux d'abandon aux cycles supérieurs et l'on se limite à dire que le taux de persévérance dépasse la moyenne canadienne.

Mais d'autres téméraires, comme l'UQAM ou l'Université de Montréal, ont décidé de lever le voile sur leur intimité, et pris le taureau par les cornes. Mais le malaise est toujours présent. On s'empresse de multiplier les mises en garde aux journalistes qui réclament des chiffres sur ces fameux taux d'abandon.

À l'UQAM, par exemple, on a fait moult études sur le sujet depuis 10 ans, et l'on détient maintenant une image nette du taux de persévérance pour chaque programme, chaque cycle d'études. Une première au Québec.

« Nous avons été les premiers à nous dévoiler ainsi sur la place publique, d'autres ne l'ont pas fait. Mais on sait que nous ne sommes pas exceptionnels. Le portrait est le même dans plusieurs universités du Québec et nous nous comparons aux taux d'abandon observés dans les universités américaines », soutient M. Michel Robillard, vice-recteur associé à l'enseignement et à la recherche à

l'UQAM, qui déposait un bilan élaboré sur cette situation devant le conseil d'administration en décembre 1990.

Depuis, M. Robillard est devenu « Monsieur Persévérance » à l'UQAM. Titré répondant officiel en la matière, il affirme ne pas avoir l'intention de parachuter des solutions miraculeuses au problème de l'abandon. « La persévérance », aime-t-il mieux désigner, doit plutôt devenir l'affaire de tous, de chaque étudiant, de chaque professeur, de chaque département.

« On ne peut imposer une solution à une institution de 40 000 étudiants. On voit plutôt des projets prendre forme, se développer dans chaque département. Il faut revenir à des notions plus larges des besoins d'études », affirme M. Robillard. (Voir autre texte)

D'une université qui prônait l'autonomie totale de l'étudiant au tournant des années 70, les institutions doivent rajuster leur tir et s'approprier un rôle réel dans la réussite de l'étudiant, estime le vice-recteur.

Aide financière ou personnelle, tutorat, rien ne doit être négligé pour raviver la flamme des étudiants. Car, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ceux qui délaissent ne sont pas des cancre.

L'étude effectuée par l'UQAM démontre plutôt que près du tiers des étudiants les plus performants abandonnent, tandis que 42 % des plus faibles persèverent malgré leur piètre performance.

Les solutions doivent être trouvées ailleurs. Pour Michel Beauchemin, auteur de l'étude pour la FEUQ, on ne devrait prôner ni plus ni moins la création de « contrats pédagogiques » entre professeurs et étudiants dès le début des études. « Autant l'enseignant que l'étudiant doivent être tenus de livrer la marchandise, croit-il. Plus les exigences et les objectifs d'un cours seront clairs, moins les étudiants risqueront d'abandonner ».

Souvent perdu dans la jungle universitaire, on souhaiterait aussi que les étudiants soient parrainés par un tuteur dans leur cheminement pédagogique et institutionnel. Sorte de cordon ombilical entre l'étudiant et l'université. « À 180 dans une classe de psycho, avance M. Beauchemin, il est difficile de développer un sentiment d'appartenance. Un tuteur pourrait jouer un rôle important dans la décision d'un étudiant de poursuivre ou non ses études ».

Les universités devraient aussi inciter les étudiants, dont environ 60 % travaillent une quinzaine d'heures par semaine, à gagner leur croûte sur le campus, estime M. Beauchemin. « En offrant peu d'emplois d'été ou à temps partiel aux étudiants d'a-

bord, on incite les jeunes à être déçirés entre études et travail plutôt que de les inciter à vivre sur le campus ».

Si le sujet demeure tabou dans trop d'institutions, d'autres ont déjà fait des pas importants pour contrer l'abandon. À tel point que certains, comme M. André Charrette, professeur en sciences de l'administration à l'UQAM, préfère ne pas parler de « lutte au décrochage ».

« On doit avoir une définition plus sophistiquée de la persévérance, affirme le professeur. Plutôt que de ne regarder que le taux d'abandon, on devrait plutôt évaluer la qualité des décisions. Les raisons pour abandonner sont parfois très bonnes. Il s'agit plutôt de savoir pointer les mauvaises ».

◆ Giroux

xemption de l'impôt fédéral, l'investissement total pourrait être amorti en douze ans. » M. Giroux continuait d'appuyer le jeune ministre qui avait peine à obtenir l'aval du premier ministre, inquiet du financement. M. Lévesque finit par l'emporter, comme l'on sait, en 1982.

Durant les années suivantes, M. Giroux continua de jouer dans l'ombre un rôle de conseiller spécial, en matières financières. À son arrivée au pouvoir, en 1966, M. Daniel Johnson l'adjoignit, avec un autre éminent financier, M. Jean-Louis Lévesque, à l'équipe qui négociait ferme le projet des Chutes Churchill. M. Johnson et Giroux étaient des amis personnels depuis des années. Quand le jeune politicien fut frappé par un drame personnel, en janvier 1953, M. Giroux, « un courtier de la rue Saint-Jacques qu'il considérait comme un frère », était là pour passer à travers l'épreuve, rappelle Pierre Godin. Dans la difficile recherche de l'égalité, cet auteur note que, dès sa majorité assurée, le 5 juin 1966, M. Johnson a téléphoné à son ami Giroux, qui lui avait promis de l'aider, s'il était élu. Il le supplie de tenir parole. « Il n'est pourtant pas un économiste, mais un self-made man qui a quitté l'école à 17 ans, à la suite d'une faillite paternelle durant la crise des années 30... Tout ce qu'il sait, Giroux l'a appris de lui-même. C'est également un nationaliste, capable de jurer comme un vrai Canadien français ! »

Il finit par quitter la présidence de Lévesque et Beaubien et devient conseiller particulier du premier ministre en matière financière, ce qui le place au premier rang en ce domaine, devant M. Parizeau. Il est aussi nommé vice-président de la SGF. M. Johnson tient Giroux pour un génie des affaires et, afin de l'avoir

tout près de lui, il fait mettre à sa disposition le bureau voisin du sien. Le financier y passe deux jours par semaine, agissant le reste du temps comme commissaire à Hydro-Québec, organisme emprunteur du gouvernement. Grâce à ce second poste, il voit tout, entend tout, contrôle tout. Avec un tel guide, le premier ministre se sent en sécurité et peut dire : les finances de la province sont entre bonnes mains. » Il fut associé aux grandes décisions de M. Johnson, notamment à la fameuse déclaration de Hawaï (il n'y aura pas de muraille de Chine autour du Québec !), sorte de trêve pour amadouer le monde nerveux des financiers après le « cri » du général de Gaulle. M. Giroux est là quand M. Johnson a une attaque cardiaque, début juillet 1968. Là aussi, l'ami fidèle, quand M. Johnson meurt, fin septembre, à la Manic.

Le conseiller spécial resta dans l'ombre de M. Bertrand, puis de M. Bourassa. Il accompagne même celui-ci, alors qu'aucun ministre n'est du groupe, dans le voyage officiel du jeune premier ministre dans quatre pays européens, en avril 1971. Dans son livre *Mes premiers ministres*, Claude Morin nous le montre dans une photo, lors du fameux incident des « médailles » du pape Paul VI. Dans un avion, on prit même M. Giroux pour le premier ministre, et non le jeune gringalet qui en tenait lieu... L'éminence grise fut aussi du voyage officiel d'avril 1974, en raison de sa connaissance approfondie des marchés européens et de leurs humeurs.

Dans le Parti québécois, Graham Fraser souligne que, tout comme M. Johnson dix ans plus tôt, M. Lévesque fit appel aux bons offices de M. Giroux, le soir même du 15 novembre 1976. « Le fait que le premier geste de Lévesque ait été de rendre visite à Giroux (président d'Hydro-Québec depuis 1969) prenait une valeur symbolique, attitude qu'on pourrait comparer à celle d'un roi qui s'agenouille devant un archevêque pour qu'il le couronne et le bénisse. Giroux, cet homme corpulent à la voix éraillée, était un géant dans l'économie québécoise, et les deux hommes étaient amis depuis fort longtemps. Hydro-Québec jouissait à l'intérieur de la province d'une puissance financière qui tenait presque du mythe, et d'une réputation solide dans les milieux internationaux. » Giroux pouvait même se permettre de suggérer à M. Lévesque d'intervenir rapidement pour calmer l'agitation et même la panique qu'avait provoquée l'élection des « séparatistes » au Québec.

À titre de président d'Hydro-Québec, M. Giroux fut le principal architecte du développement de la Baie James, le projet du siècle... de M.

Bourassa. Durant près de vingt ans, cet homme au franc parler, roublard et normand sur les bords, fut de tous les pèlerinages financiers majeurs, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe. Il n'avait pas d'attaches partiales, mais des amis partout, qui vénéraient son jugement et son expérience. Ce qui ne l'empêchait pas d'être parfois en désaccord avec ses grands « patrons ». Il le fut avec M. Bourassa qui, en 1976, régla le litige avec les employés d'Hydro-Québec, à des conditions insupportables pour M. Giroux, qui prit même un « congé de maladie ». Quelques années plus tard, il n'était pas non plus d'accord pour que M. Lévesque règle à l'amiable les séquelles du sacage de 1974 à la Baie James. Il le fit même en pleine commission parlementaire, en avril 1983. Il gardait quand même la confiance des premiers ministres, ce qui en fit fort loin sur son influence, voire son pouvoir.

Il n'est donc pas surprenant que M. Bourassa et Parizeau lui aient rendu hommage, mardi, à l'Assemblée nationale. « Moi qu'il a entraîné, tout jeune, dans ces questions, moi qui lui dois beaucoup à Roland Giroux, quant à cette connaissance du fonctionnement des marchés financiers, dit notamment M. Parizeau, je suis certain que je me fais l'interprète de tous les Québécois qui auront vu le Québec trouver dans ces 30 dernières années une certaine liberté d'opération, nous savons que nous le devons à Roland Giroux. »

Le premier ministre dit aussi que M. Giroux fut un grand serviteur de l'État québécois, un artisan éminent de la Révolution tranquille, avec efficacité, loyauté et détermination, et un pionnier du financement international, accroissant ainsi l'autonomie du Québec en matière d'emprunts pour la réalisation de ses grands objectifs.

◆ Projet

les conditions d'études sont autant, sinon plus importantes que les études elles-mêmes !

Il faudra encore quatre à cinq fournées de ces étudiants cobayes pour dire si le modèle porte fruit. Mais chose certaine, si ce type d'encadrement n'empêche pas ceux qui n'ont plus les moyens physiques ou financiers de poursuivre, il permet toutefois d'aider les étudiants à faire les bons choix.

« J'avais une étudiante brillante qui a quitté pour aller vers la biologie. C'est elle qui a pris la décision. Son cheminement aurait peut-être été différent si on n'avait pas eu la chance d'en discuter », affirme M. Charette.

De fait, on observe que les abandons sont peu liés à une faiblesse académique, mais à une déception, une lassitude de la part des étudiants. Mal informés, certains entrent à l'université la tête pleine d'attentes et d'idées préconçues... souvent bien lointaines de la réalité.

C'est pourquoi, à l'UQAM, on commence à multiplier les cours d'intégration. Sorte de manuel du b.a. universitaire, qui est maintenant donné en psychologie, en sciences de la gestion et en sciences économiques.

« On doit carrément expliquer aux étudiants ce qu'est l'université, quel genre de travail est attendu d'eux, quelles sont les exigences d'un baccalauréat en psychologie », raconte M. Jean Bélanger, professeur et directeur du module de psycho.

Vient ensuite la rencontre avec des psychologues, l'explication des divers champs de pratique, les perspectives d'emploi à la sortie du baccalauréat et la visite en bonne et due forme d'un membre de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec. Du concret, quoi.

Cocktail bénéfice
Entrée libre à l'art contemporain

Madame Lise Bissonnette, directrice du Devoir et présidente d'honneur d'Entrée libre à l'art contemporain, vous convie au cocktail bénéfice inaugurant cette manifestation le mardi 12 novembre prochain, à 18h. La soirée se tiendra sur les lieux mêmes de la foire, dans le Hall sud de la Place Bonaventure.

Madame Bissonnette sera heureuse de vous y accueillir en compagnie des membres du comité d'honneur de l'événement:

Sam Abramovitch
United Westburne inc.

Jean-Pierre Beauchataud
Consul général France

Marcel Brisebois
Directeur général
Musée d'art contemporain de Montréal

Louise Roy
Présidente et directrice générale STCUM
Susan R. Wood
Consule générale États-Unis

et des membres du conseil d'administration de l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGACM).

Entrée libre à l'art contemporain est une réalisation de l'AGACM. 100 \$/billet

Veuillez effectuer vos réservations auprès de monsieur André L.-Roy au (514) 397-0016

CKOI 96.9 FM
PRÉSENTENT

FRANCIS
10 MUSICIENS
SUR SCÈNE DONT
UN QUATUOR À CORDES

5 et 6 DÉCEMBRE
DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT
LES FRANCOFOLIES

5 et 6 DÉCEMBRE
LE 4 DÉCEMBRE
À
THÉÂTRE ST-DENIS 1

BILLETS DISPONIBLES AU ST-DENIS (849-4211) ET AUX COMPTOIRS TICKETMASTER
RÉSERVATIONS 790-1111

CABREL

SPECTACLE ACOUSTIQUE
EN COLLABORATION AVEC
SONY MUSIQUE CANADA

BILLETS DU 4 DÉCEMBRE EN VENTE À 12H

Sept univers, sept jeunes créateurs

FORUM 91, 30 jours de musique actuelle à l'UdeM

Ginette Bellavance

DURANT tout un mois jusqu'au premier décembre, la musique actuelle internationale sera sur la place publique. Grâce à *FORUM 91* qui vient tout juste de venir au monde. Une place publique où se tiendront les assemblées de la musique. S'y trouveront ceux qui l'écrivent, ceux qui la jouent, ceux qui la décotent, ceux qui en parlent, ceux qui l'analysent, ceux qui l'écotent, ceux qui veulent la connaître et ceux qui auront à la couronner. Cet événement unique est totalement ouvert au public, pourrait bien s'approcher du style de mise en marché et de promotion que la musique nouvelle cherche depuis des années. Précisons tout de suite que si on se lance dans cette aventure sans la moindre arrière pensée et avec autant de confiance, c'est que *FORUM 91* a pris forme autour du NEM (Nouvel Ensemble Moderne). Le NEM étant ce qu'il est, le meilleur ambassadeur de la nouvelle musique que nous ayons jamais eu, la référence n'est pas triviale.

Lorraine Vaillancourt chef d'orchestre, directrice artistique du NEM et de *FORUM 91* raconte comment a germé cette idée. « *Les Éléments du Neuf* nous ont laissés en héritage la *Tribune nationale* des jeunes compositeurs que nous voulions conserver, mais qu'il nous fallait modifier en fonction de cet orchestre de quinze musiciens qui est le NEM. C'est en voulant faire fructi-

fier cet héritage que l'idée de Forum nous est venue. La *Tribune*, ouverte à tous les jeunes compositeurs du pays, est devenue un *FORUM* ouvert à tous les jeunes compositeurs du monde. Puis il y a eu la réunion, en mai dernier à Paris, d'un jury international dont Lorraine Vaillancourt faisait partie. Trois journées durant lesquelles on a choisi « sept jeunes compositeurs qui auraient ensuite à écrire une oeuvre spécifiquement pour le NEM, en quatre mois ». Voilà pour la petite histoire, le prologue de *FORUM 91*. C'est la seule partie qui vous aura échappé. Car pour le reste, tout vous est accessible. Les secrets de la création, la cuisine, les discussions, les répétitions, les débats, les divergences de vue... Et surtout, vous aurez cette chance de suivre, pas à pas, un processus de « mise au monde ». Si ce n'est pas la première fois que cela se fait, c'est la première fois qu'on le fait de cette façon et avec autant d'envie. Car en musique contemporaine, plus qu'ailleurs probablement entre la plume (d'oie ou numérique) et le choc parfois brutal d'un concert, il y a tout un labyrinthe fascinant, mais peuplé d'un réseau de sentiers et de galeries dont on ne trouve pas toujours la sortie... *FORUM 91* nous tend donc le fil d'Ariane dont on avait besoin.

FORUM 91 nous a préparé tout un itinéraire. Sept mini-forums, animés par Michel Longtin, Isabelle Panneton, Serge Provost et John Rea, où sont invités les compositeurs de

l'Australie, du Japon, de l'Argentine, du Canada, des États-Unis, de l'Italie et de l'Allemagne, en stage d'un mois avec l'orchestre du NEM. Six rencontres, discussions autour d'un repas, entre deux répétitions. Des portraits des candidats dans une ambiance « relax ». Une conférence de Klaus Huber, compositeur suisse et invité spécial de *FORUM 91*. Un portrait de Jean-Marc Singier, compositeur français et membre du jury international de *FORUM 91*. Animé par Isabelle Panneton. Un débat sur la création dans le monde avec John Rea, compositeur canadien et Frans von Rossum, musicologue hollandais. Un autre débat adressé cette fois aux candidats : « La situation unique créée par le NEM a-t-elle influencé votre processus de création ? » Une table ronde : « le siècle achève », avec Klaus Huber et les membres du jury international. Deux concerts, dont le premier présentera la version finale des oeuvres soumises par l'Australie, le Canada, les États-Unis et l'Italie. Un deuxième groupant les oeuvres de l'Argentine, de l'Allemagne, du Japon et de la Corée (mention spéciale du jury). Et finalement un grand concert gala où on entendra les oeuvres des trois lauréats de même qu'une commande du Nouvel Ensemble Moderne. *APPARITIONS* de Brian Cherney compositeur canadien.

Vous êtes invités à tous ces événements et surtout, fait inhabituel,

aux répétitions qui toutes sont publiques ! Du premier décodage, en passant par toutes les phases de la compréhension de texte pour aboutir au concert. Une école de rêve pour les « déjà initiés » et une terre d'approvisionnement sur mesure pour tous ceux que la musique actuelle rebute ou terrifie parfois. Guy Huot, Secrétaire général au Conseil international de la musique (UNESCO) vous lance officiellement l'invitation : « Un concours de composition, cela n'a rien de top nouveau. Un concours de composition dont les lauréats entendent leurs oeuvres se transformer au cours d'un mois de répétitions et de contacts entre eux, avec les musiciens et avec les compositeurs éminents membres du jury, voilà qui est plus rare. Qu'en plus, le public puisse venir interroger le compositeur, assister aux répétitions, voilà qui secoue un peu. Qu'on ajoute à cela... des concerts publics, une radio-diffusion, un disque, et la formule fait rêver ».

Maryvonne Kendergi, porte-parole officiel de *FORUM 91* et témoin depuis les quarante dernières années de l'activité internationale de la musique d'aujourd'hui, nous fait partager sa fierté d'être du voyage : «... Et cette aventure va se vivre ici, au Canada, lieu singulier d'Amérique du Nord, au Québec, lieu de recherche et en recherche : à Montréal, deuxième ville francophone du monde, ville « ouverte » aux arts et aux humains, où la langue de travail sera le français.



Maryvonne Kendergi, porte-parole de *Forum 91* et sa directrice artistique, Lorraine Vaillancourt.

Mais on sait y être courtois et polylotie ».

Toutes les activités de *FORUM 91* ont lieu à la Faculté de musique de

l'Université de Montréal au 200 avenue Vincent d'Indy.

Horaires et réservations : 343-5962

DANSE

Quand l'Occident rencontre l'Asie

Richard Tremblay,
Danse indienne

« *Of Mice & Other Similar Devices* » Voyage en Occident. Une chorégraphie de Richard Tremblay présentée par la compagnie Danse Kalashas. Les danseurs : Francine Gagné, Geneviève Pépin, Sékai. Scénographie : Richard Tremblay. Musique : Bruno Paquet, Donald Steven, Evan Greene. Éclairages : Marc Parent. Costumes : Alain Cadieux, Louise Beaume. Spectacle présenté à l'Agora de la danse jusqu'à samedi.

Mathieu Albert

RICHARD TREMBLAY souhaite réaliser la rencontre de l'Occident et de l'Asie. Il souhaite inoculer au langage naissant, et encore dépourvu de tradition fixe de la nouvelle danse, un écho remonté des strates lointaines de l'Inde millénaire. Par delà les frontières irréductibles qui séparent les deux vocabulaires du corps, par delà également les deux façons quasi antinomiques de concevoir la danse, il entreprend le très beau et très périlleux travail de découvrir les points de jonction, les espaces ouverts où il pourra opérer le jeu des croisements, des alliances, des métissages.

Richard Tremblay, qui connaît bien la danse indienne pour pratiquer le Kathakali en Inde et au Canada depuis une quinzaine d'années, tente cette fois d'en renouveler l'écriture à la lumière des possibilités que lui offre la souplesse des vocabulaires issus de la nouvelle danse. Dans *Of Mice & Other Similar Devices*, dont une première version a été présentée à l'angente l'année dernière, il soumet à la distorsion la mouvance codifiée de la danse indienne et opère sur celle-ci un détournement de son identité. Il lui injecte des dynamismes qui lui sont étrangers, des phrases qui ne figurent pas à son lexique originel, des structures dont elle serait incapable de reconnaître les ascendances. Il en profite également pour lui donner un cadre quasi urbain, constitué par un décor où apparaît en fond de scène une boîte aux lettres et un personnage qui fait office de facteur, ainsi que des éclairages, toujours sobres, dominés par une lumière blanche et

froide.

La danse, pour sa part, est dépouillée du foisonnement des fioritures complexes qui caractérisent son état traditionnel, et se mue en trajectoire quasi cristalline, découpée avec des soins de sculpteur de verre. Et à ce titre, le chorégraphe figure parmi les quelques-uns à Montréal qui s'emploient à introduire une conception de la danse, et un style d'écriture qui tranche avec le désir ambiant d'expressivité théâtrale et de la surdépense énergétique. Sur la scène, il n'y a ni comète, ni étoile filante, ni danseur atteint d'égotisme qui « squatte » les lieux pour faire la vidange de ses maux existentiels.

Ceci dit, Richard Tremblay n'a pas encore réussi à installer un équilibre parfait entre les deux langages qu'il utilise. La pièce comporte plusieurs longueurs (toute la première section devrait être refaite), et succombe un peu trop facilement au piège détestable de la décoration. À cet égard, pourquoi avoir disposé une boîte aux lettres sur le plateau et ajouter le personnage du facteur, alors que la danse, et les deux danseuses (excellentes) sont déjà amplement suffisantes pour constituer une pièce complète en elle-même. La musique, par ailleurs, faite de percussions diverses, n'est jamais très convaincante et n'occupe nullement toute la place qui devrait normalement lui revenir. Elle reste lointaine, étriquée, sans force réelle ni originalité. Là aussi, on a l'impression qu'il s'agit d'un ornement purement décoratif (et un peu « granola »).

Paradoxalement, Richard Tremblay atteint le plus haut degré d'efficacité lorsqu'il libère la chorégraphie de tous les jeux de mise en scène et la rend à elle-même, dans sa pureté première et inaltérée. C'est là où nous discernons chez lui la présence d'un chorégraphe à qui une chose à dire et qui n'est pas dépourvu des moyens et de la rigueur pour y arriver. Mais il faudrait qu'il parvienne à mieux s'entourer, et qu'il revoie en profondeur l'aspect visuel et sonore qu'il souhaite donner à son oeuvre. Le mariage entre l'Occident et l'Asie n'a pas été au bout des promesses qu'il nous a fait entrevoir.



Geneviève Pepin et Francine Gagné.

PHOTO ROLLINE LAPORTE

VIDÉO

L'art figuratif et le zen électronique

Rétrospective
Michèle Waquant

Les 7 et 8 novembre, Rétrospective Rick Raxlen, les 9 et 10 novembre, une programmation du Vidéographe, au cinéma Parallèle, à 21 h.

Daniël Carrière

LE PARTI-PRIS expérimental des vidéastes Michèle Waquant et Rick Raxlen, à l'affiche du cinéma Parallèle jusqu'au 10, interpelle parce qu'il s'adresse à nous dans un langage dont on sait qu'il ne fait pas l'unanimité — la syntaxe visuelle est toujours une hypothèse — mais que tous, quotidiennement, nous tentons de décoder.

L'image a tous les pouvoirs dans les oeuvres présentées : elle recadre la réalité de sorte à en livrer une version extravertie, d'une part, et à en renverser la matière, les contours et les couleurs, de l'autre.

Michèle Waquant, une artiste québécoise poursuivant une recherche

en vidéographie, en photographie et en sculpture, vit en Europe aujourd'hui, où elle enseigne à l'École nationale d'art de Dijon. Elle a été étroitement associée à la Chambre Blanche de Québec, à la fin des années 70, et s'est manifestée dans de nombreux événements vidéo, depuis le début des années 80, ici comme à l'étranger.

La dernière exposition collective à laquelle elle participait, au Québec — *Les temps chauds*, au Musée d'art contemporain de Montréal — date de 1988. Elle exposait alors une sculpture vidéo intitulée *En attendant la pluie*. Le Mois de la photo, en septembre dernier, proposait ses deux dernières bandes au public Montréalais, dans le cadre de son volet vidéo (*Bruits blancs* et *212, rue du Faubourg*).

Six de ses vidéogrammes sont projetés les 7 et 8 novembre, réalisés entre 1983 et 1990. On y retrouve des oeuvres résolument contemplatives où la caméra se fait minutieuse sur les objets et les êtres qu'elle embrasse.

Les paramètres esthétiques désignent le temps comme référence suprême, et l'histoire de l'art écrit entre les lignes du balayage électronique. Mais plutôt que réfléchir sur la myopie de Claude Monet, Michèle Waquant rappelle les premières lettres de la vidéo, les grammaires distributionnelles de l'audiovisuel.

« En même temps que l'image s'offre en pâture au regard, nous sommes à chaque fois conviés à le déposer là, comme on déposerait les armes », écrivait Frank Perrin, lors de l'exposition que lui consacrait la galerie Urbi et Orbi, à Paris, en juin dernier.

Rick Raxlen (les 9 et 10 novembre) est bien connu dans les milieux du cinéma d'auteur et de la vidéo indépendante. Il partage avec Michèle Waquant la même position quant à l'hégémonie de l'image sur son contenu, d'une façon plus explicite, laissant tout de même une grande place au doute auquel nous convient les quêtes expérimentales.

Alors que Michèle Waquant opte pour une vision figurative, dans le

but de la désamorcer, et où l'effet technique joue un rôle secondaire, Rick Raxlen choisit les voies lumineuses de l'art abstrait... les synthétiseurs s'y prêtent volontiers.

Les bandes explorent un seul effet, sans cesse nuancé, avec une obsession mathématique qui réussit à s'inscrire dans la lecture de l'oeuvre. L'exercice est répétitif (tout comme dans les bandes de Michèle Waquant) évoquant les effets sans nom du zen électronique.

La technologie sur laquelle repose le sens est le seul propos de Rick Raxlen qui, en élaborant des récits d'un symbolisme étonnant, contruit et déconstruit de superbes caméaux, redéfinissant les mouvements du rêve et pose un regard poétique sur les contours aléatoires du réel.

On pense à *Polytechnic World*, composé d'images obtenues à partir de sons générés par le Casio PT-30 (un *rhythm box*) ; la bande contribue en fait à une analyse visuelle et scientifique de la métaphore, la troupe par excellence, ses schémas et ses structures.

MUSIQUE

La démarche inflationniste

Orchestre de Chambre
Franz Liszt de Budapest

et les vents de l'Orchestre de la Société Philharmonique de Montréal, dir. Miklos Takacs: Mozart, *Eine kleine nachtmusik* K.525, *Exultate; jubilate* K.165, des extraits de la *Messe en « ut mineur »* K.427 et des *Vesperae solennes de confessorum* K.339, Heidi Klassen (soprano) et le chœur de l'Université du Québec à Montréal; *Symphonie no 40* K.550. En bis, *Ave verum* K.618. Mardi 5 novembre, église Saint-Jean-Baptiste.

Carol Bergeron

POUR SA PREMIÈRE visite au Québec, l'Orchestre de chambre Franz Liszt, phalange d'une quinzaine de cordes qui joue habituellement sans chef, avait tout de même choisi de se laisser diriger par Miklos Takacs qui lui apportait le concours de son imposante chorale montréalaise. Le prétexte musical s'imposait de lui-même puisque par les temps qui courent, tout le monde s'intéresse à Mozart.

Depuis qu'il dirige le chœur de l'Université du Québec à Montréal, Takacs nous a habitués à des rassemblements pléthoriques. Sous sa baguette s'entassent généralement, dociles et disciplinés, des cohortes de choristes qui partagent le même intérêt pour le chant choral. Si une telle mesure ne convient pas à tout le répertoire (à Mozart, par exemple), elle amène néanmoins un grand nombre d'amateurs à approfondir la musique de l'intérieur. Vue sous cet angle, la démarche inflationniste du chef hongrois acquiert d'indéniables

mérites.

Parvint-il à faire chanter tout son monde avec une belle unanimité, qu'il ne fit point oublier le déséquilibre des masses chorales et instrumentales en présence. La balance penchait visiblement du côté des voix. Même la soliste Heidi Klassen, semblait avoir été choisie en fonction du chœur. Trop peu nuancée dans l'expression, lourde et exagérée dans les passages « bel canto », la soprano canadienne joua curieusement les anachroniques « verdiennes ».

C'est la *Symphonie no 40* qui nous réconcilia définitivement avec l'esprit et le raffinement de Mozart. Afin de satisfaire aux exigences de la partition, Takacs avait dû faire appel aux vents de son Orchestre de la société philharmonique de Montréal. Avec les cordes hongroises, il se retrouva ainsi à la tête d'une magnifique formation instrumentale, beaucoup plus conforme à l'idéal « mozartien ».

Nous avions déjà pu constater la perfection du jeu des Hongrois qui en ouverture de programme s'étaient livrés à une ravissante lecture de la célèbre *Sérénade* « *Eine kleine nachtmusik* », titre que l'on traduit en français par « *Une petite musique de nuit* ».

Pas beaucoup moins célèbre la *Quarantième* fut exécutée dans sa version avec clarinette. Ici cependant, pas assez nombreuses, les cordes graves parurent un peu minces, notamment dans le dernier mouvement. Cela n'empêcha cependant pas Takacs d'imprégner au chef d'oeuvre une tension, un élan, une ferveur et une transparence tout à fait admirables.

Une rencontre inégale

Pro Musica

Régis Pasquier (violin), Bruno Pasquier (alto), Bruno Rigutto (piano): Schumann, *Marchenbilder* op.113 pour alto et piano; Schubert, *Sonate « Arpeggione »* D.821, pour alto et piano; Ravel, *Sonatine* pour piano; Franck, *Sonate* pour violon et piano. Lundi 4 novembre, église Erskine and American.

Carol Bergeron

LE DIFFÉREND qui opposait récemment Pro Musica aux techniciens de salle de la Place des Arts (ceux que les mélomanes pointent du doigt), aura eu pour heureuse conséquence de faire l'économie d'une soirée de musique de chambre dans l'inhospitalière acoustique de Wilfrid-Pelletier.

Rien que pour cela, il faudrait encourager le syndicat de l'ATSE (alliance internationale des employés de scène et de théâtre et des opérateurs de machine de vues animées des États-Unis et du Canada, local de scène no.56) à encore plus d'intransigence; qui sait s'il ne finirait pas par s'en prendre à d'autres localités, à l'OSM, par exemple, qui serait alors dans l'obligation incontournable de se faire construire une autre salle.

Et c'est ainsi que, lundi soir, le concert se donna dans un temple « protestant » de la rue Sherbrooke (à côté du Musée des Beaux-Arts) qui, lieu de culte pratiquement déserté, pourrait aisément devenir un haut lieu musical très fréquenté. Des travaux d'aménagement, qu'il est fortement question d'entreprendre, le convertiraient à la noble cause de la musique de chambre.

Les musiciens et les mélomanes y

gagneraient du coup une acoustique chaleureuse, nettement supérieure à celles de Wilfrid-Pelletier et du Théâtre Maisonneuve. Sa taille moyenne (750 places) accommoderait au moins 18 organismes musicaux qui pourraient y présenter environ 120 événements par année.

Changement de lieu, changement de programme : en raison de la maladie du Roland Pidoux, violoncelliste du Nouveau Trio Pasquier, les frères Régis et Bruno Pasquier avaient invité le pianiste Bruno Rigutto à partager avec eux des oeuvres en duo de Schubert, Schumann et Franck. C'était la première fois que ces trois artistes français jouaient ensemble à Montréal.

Fort réjouissante à certains égards, les Pasquier étant de formidables interprètes, la rencontre ne fut pas autant pour Rigutto qui fut ennuyé par un piano allemand (un Seiler sans doute trop neuf) en plus ou moins bon état. À l'écouter, notamment dans le troisième mouvement de la *Sonatine* de Ravel, dans la première pièce de l'op.113 de Schumann, dans le dernier mouvement de la *Sonate* de Franck, on aurait dit qu'il n'était tout simplement pas en très grande forme technique.

Chose certaine, le son trop feutré du Seiler ne convenait guère plus à l'alto de Bruno Pasquier qui s'en trouva en quelque sorte prisonnier. Il fallut attendre l'*Adagio* de la *Sonate « Arpeggione »* pour enfin profiter d'un moment de musique sans ombre.

Avec le somptueux violon de Régis Pasquier, s'atténuaient considérablement les irritants du piano. Ce qui nous valut un mouvement lent de la *Sonate* de Franck des mieux inspirés.

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Highlander 2, le Quicken* 7 h, 9 h, 11 h; *Year of the Gun* 7 h 10, 9 h 15, 11 h; *People Under the Stairs* 7 h 15, 9 h 15, 11 h; *Shout* 7 h — *The Fisher King* 8 h 45

BERRI I: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *Fortune Express* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15; *Robe noire* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30; *L'argent des autres* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *La championne* sam, dim, 1 h 30, 3 h 30, 5 h 15 — *Pour Sacha* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 15

BONAVENTURE I: (849-3456) — *The Commitments* 7 h, 9 h 15; *Rambling Rose* 9 h 30 — *Barton Fink* 7 h 15, 9 h

BROSSARD I: (849-3456) — *L'argent des autres* 7 h, 9 h 15; *L'assassin jouait du trombone* 7 h 10, 9 h 25; *Robe noire* 7 h 15, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL I: (849-3456) — *Le petit homme* 7 h 15, 9 h 25; *La loi de la rue* 7 h — *La fin de Freddy*... l'ultime cauchemar 7 h 15; *L'argent des autres* 7 h 25, 9 h 30; *Delicatessen* 7 h 20, 9 h 30; *L'assassin jouait du trombone* 7 h 20, 9 h 25; *People Under the Stairs* 7 h 20, 9 h 30

CENTRE EATON I: Mtl — *Shattered* 12 h, 2 h 05, 4 h 20, 6 h 40, 9 h, 11 h; *Le passé revient* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20; *3: Tropée* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 20; *4: The Butchers Wife* 12 h, 2 h 10, 4 h 30, 6 h 50, 9 h 15; *The Doctor* 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 10; *Decoiled* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30

CINÉMA QUÉBEC

CANADIÈRE: (661-8575) — *La fin de Freddy* 19 h 15, 21 h 10

CINÉMA LIDO: — *Highlander 2* 19 h, 21 h — *L'argent des autres* 19 h, 21 h 05 — *Barton Fink* 19 h — *La loi de la rue* 21 h 10 — *Robe noire* 19 h, 21 h 10 — *Tropée* 19 h, 21 h 10

LE CLAP: (650-CLAP) — *Delicatessen* ven, au jeu, 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 15

GALERIES CAPITALE I: (628-2455) — *Julia et ses 2 amants* 7 h 20, 9 h 30 — *La double vie de 7 h 20* 9 h 30, 11 h 30, 13 h 40, 15 h 50, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40 — *Troubles* 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15, 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Highlander 2* 12 h 45, 14 h 50, 16 h 50, 19 h, 21 h 15 — *Madame Bovary* 12 h 30, 15 h 35, 18 h 30, 21 h 25 — *Robe noire* 12 h 30, 15 h 30, 18 h 40, 21 h 30 — *Alles* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h — *Des pilotes en l'air* 12 h 50, 15 h, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 40 — *La loi de la rue* 13 h 30, 16 h, 19 h 15, 21 h 40 — *Robe noire* 13 h 15, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40 — *L'argent des autres* 13 h 45, 16 h 15, 19 h 40, 21 h 50

LE PARIS: (694-0891) — *La fin de Freddy* 19 h 30, 21 h 30 — *People Under the Stairs* 19 h, 21 h — *Le silence des agneaux* 21 h 15 — *L'assassin jouait du trombone* 19 h

PLACE QUÉBEC I: (525-4524) — *Terminator 2* ven, au mar, 9 h — *Frankie and Johnny* ven, 21 h — *Le silence des agneaux* 21 h 15 — *L'assassin jouait du trombone* 19 h

STE-FOY I: (656-0592) — *Billy Bathgate* 7 h, 9 h 20; *Curly Sue* 7 h, 9 h 10; *3: Other People's Money* 7 h 15, 9 h 25

CINÉMA ÉGYPTIEN I: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Year of the Gun* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30; *Hors la vie* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15; *Little Man Tate* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) — *Salle 1: Toto le héros* tous les soirs 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30; *Salle 2: Drugstore Cowboy* 7 h, anglais: 9 h 30

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *Frankie and Johnny* 7 h, *Shattered* 9 h 30

CINÉMA OMÉGA I: — *Robin des Bois* 9 h, 11 h; *Tropée* 7 h 2; *Terminator* 27 h, 9 h 30; *3: Le roi pêcheur* 9 h — *Génial mes parents divorcent* 7 h; *4: Des pilotes en l'air* 7 h; *L'année de l'éveil* 8 h 50

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — *La manière noire*, *Almê Césaire*, *chéménais* 18 h 45, 19 h 50 — *Rétrospective Michel Waquant* 21 h

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7295) —

CINÉMA POINTE-CLAIRE I: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Homicide* 7 h — *House Party* 29 h 20; *Highlander 2, the Quicken* 19 h 30; *Year of the Gun* 7 h 20, 9 h 30; *5: Little Man Tate* 7 h 15, 9 h 25; *Black Robe* 7 h 05, 9 h 15

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Morning/Attack on a Bakery* 18 h 35 — *Another Side* 20 h 35

CINÉMA V: 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Billy Bathgate* 6 h 25, 9 h, 2: *Frankie and Johnny* 6 h 50, 9 h 20

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Delicatessen* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *Double Impact* 1 h, 3 h 10, 5 h 20 — *Des pilotes en l'air* 3 h 15, 5 h 25; *III: Le silence des agneaux* 1 h 15, 4 h, 7 h 05, 9 h 25; *IV: Europe Europe* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25; *Robe noire* 1 h 30, 3 h 40, 5 h 50, 7 h 10, 9 h 15; *The Commitments* 4 h, 9 h 15; *La loi de la rue* 1 h 05, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 25; *VIII: La fin de Freddy*... l'ultime cauchemar 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05; *IX: Il danse avec les loups* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Alles* 1 h 05, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10; *Delicatessen* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45; *Mediterané* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *IV: Le petit homme* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *Pas d'amitié à moitié* 19 h

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) —

CRÉMAZIE: (849-3456) — *Rose passion* 7 h, 9 h 15

DAUPHIN I: (849-3456) — *Madame Bovary* 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *The Commitments* 7 h, 9 h 20

CINÉMA DÉCARIE I: (849-3456) — *Rambling Rose* 7 h 15, 9 h 30; *The Commitments* 7 h, 9 h 20

DORVAL I: (631-8586) — *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 30; *III: Frankie and Johnny* 6 h 35, 9 h 20; *III: Other People's Money* 7 h, 9 h 15; *Fisher King* 6 h 30, 9 h 20

DU PARC I: (844-9470) — *Frankie and Johnny* 6 h 40, 9 h 05; *Other People's Money* 7 h, 9 h 10; *3: Fisher King* 6 h 20, 9 h

DU PLATEAU I: (521-7870) — *Le roi pêcheur* 7 h, *Troubles* 9 h 35 — 2: *À propos d'Henri* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Shattered* 7 h, 9 h 15 — *II: The Butchers Wife* 7 h 10, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE I: (849-3456) — *Black Robe* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30; *Homicide* 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 15; *My Own Private Idaho* 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30; *The Adjuster* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Other People's Money* 7 h, 9 h 10; *2: Le passé revient* 7 h 20, 9 h 30; *The Butchers Wife* 7 h 10, 9 h 25

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) —

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Fisher King* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 05, 9 h, mer, jeu, 12 h 30, 3 h 15

LAVAL: (688-7778) — 1: *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 20; *Billy Bathgate* 7 h, 9 h 10; *3: Troubles* 7 h 20, 9 h 25; *4: Le passé revient* 7 h 10, 9 h 15; *Other People's Money* 7 h, 9 h 6; *Le roi pêcheur* 5 h 20, 9 h 20; *Frankie and Johnny* 6 h 40, 9 h 10; *Shattered* 7 h 10, 9 h 15; *Decoiled* 7 h 20, 9 h 30; *The Butchers Wife* 7 h, 9 h 10; *Tropée* 7 h 10, 9 h 20; *L'année de l'éveil* 7 h — *Fisher King* 9 h 20

LAVAL 2001: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h 40, 9 h 30; *Robe noire* 7 h 20, 9 h 15

SUR SCÈNE

AGORA DE LA DANSE: 840 est Cherrier, Montréal (525-1500) — Le Studio: Danse Kalashas présente l'événement Re Sources, du 5 au 10 nov., spectacles de danse indienne traditionnelle kashakail les 7-9 nov. à 17h30, le 8 nov. à 22h, danse kathak, le 9 nov. à 22h, ensemble 2 styles, le 10 nov. à 15h. Danse Kalashas, du 5 au 9 nov. à 20h.

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h15 à 02h30 — Jean-François Girard Quintet, du 7 au 10 nov.

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: 1188 ouest Sherbrooke, Montréal — Sylvie Lambert, violoncelle, Sandra Hunt, piano, le 7 nov. à 12h.

AUDITORIUM EDOUARD-MONTPETIT: 100 est de Gentilly, Longueuil (282-9362) — Les Grands Explorateurs présentent Trésors de l'Espagne, avec Robert Jean, du 7 au 11 nov., lun, mar, 20h, jeu, ven, 19h, sam, 19h et 21h30, dim, 13h30 et 16h.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (842-0882) — Carl Tremblay, du 7 au 10 nov. à 22h30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2080 rue Aymer, Montréal (842-8656) — Le Quartet de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun, mar, 19h à 24h, mer. au ven, 17h30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven, à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun, mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h30 — Le trio de Bernard Piquet, les dim. de 18h30 à 24h.

BOITE À CHANSONS LE PIERROT: 114 est St-Paul, Montréal — Jules Lavoie et Dany Pouliot, du 7 au 9 nov. à 20h.

BOZO BISTRO-BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-4545) — Odette Coulombe et Rock Gingras, du mer. au sam.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — Anne est morte — de René-Daniel Dubois, m. en s. Jean-Marie Lelièvre, du 6 nov. au 21 déc.

CEGEF DU VIEUX-MONTRÉAL: Triton, 255 est Ontario, Montréal (522-1245) — Steve Faulkner et ses musiciens, le 7 nov. à 20h30

CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal (872-5338) — Récital de Jean Saulnier, pianiste, œuvres de Bach, Brahms et Schubert, le 7 nov. à 20h.

CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848) — Marie-Lise Pilote, humoriste, en spectacle du 6 au 9 nov.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal (521-4191) — Le Nouveau Théâtre Expérimental présente « L'homme qui n'avait plus d'amis » texte et m. en s. Robert Gravel, du 8 oct. au 9 nov., mar. au sam. à 20h30

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Salle Fred-Barry, 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Le Groupe multidisciplinaire de Montréal présente « Voilà ce qui se passe à Orangeville » de Hilary Litoja, m. en s. Jean-Luc Denis, du 17 oct. au 16 nov.

OBSCURE: 729 Côte d'Abraham, Québec (418-529-3775) — Miklos Peternak, sélection vidéo hongroise, le 8 nov. à 20h.

LE P'TIT BAR: 3451 St-Denis, Montréal (281-9124) — Marie de Laval, auteure-compositrice-interprète, le 7 nov. à 21h.

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Le Théâtre de la Manufacture présente « Le scalpel du diable » de Jean-François Caron, m. en s. Claude Poissant, du 29 oct. au 30 nov., mar. au sam. à 20h30, dim. à 15h — « La Belle et les bêtes » un zoopéra m. en s. Gilles-Philippe Pelletier, avec Christine Lemelin, mezzo-soprano, airs de Ravel, Durey, Abail, Caplet, Kosma et Daubais, poèmes d'Apollinaire, Prévert, Desnos, ainsi que des fables de La Fontaine, les 10-11 nov. à 20h30

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal (398-4547) — Sinfonietta de McGill, Groupe vocal de McGill, dir. Timothy Vernon, œuvres de Mozart, le 7 nov. à 20h.

L'ACTION D'UN PRÊTRE DANS LES BIDONVILLES DE SÃO PAULO, BRÉSIL.

Le Monde de Fredy Kunz

UN FILM DE MICHEL RÉGNIER
UNE PRODUCTION DE L'ONF
ET DE L'ACDI

Les 8, 9, 10, 12 et 13 novembre à 19 h

Cinéma ONF
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque ouest

Office national du film du Canada National Film Board of Canada

TERRE ROUGE V

LOEW'S I: (861-7437) — *Billy Bathgate* 12 h 10, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 20; *II: Frankie and Johnny* 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05; *III: Other People's Money* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35; *IV: Paradise* 12 h 10, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20; *Dead Again* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — *Salle 1: Décalogue 3-4* 19 h — *La Mission* 21 h 15 — *Salle 2: Midnight Run* 19 h 15 — *Le retour de Martin Guerre* 21 h 30

OUTREMONT: (273-0437) —

PALACE I: — *Curly Sue* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30; *Ricochet* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 25; *III: Necessary Roughness* 1 h 30, 4 h, 6 h 40, 9 h 15 — *IV: Terminator 2* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h, *V: Robin Hood, Prince of the Thieves* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 10, 9 h, *VI: Ernest Scared Stupid* 12 h 20, 2 h 25, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 05

PARADIS I: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h, 11 h; *L'argent des autres* 7 h 10, 9 h 10; *La loi de la rue* 7 h, 9 h 10

PARISIEN I: (866-3856) — *Les secrets professionnels* 5 h 20, 7 h 20, 9 h 25 — *Génial mes parents divorcent* sam. au jeu, 12 h 45, 3 h, 11 h; *Dead Again* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 20; *Troubles* 12 h 50, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30; *IV: Troubles* 12 h 50, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30; *VI: Docteur M.* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h, 9 h 15; *La double vie de* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 3888 St-Denis, Montréal (282-3900) — « La trilogie des Brassard » de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 27 sept. au 31 oct., mar. au jeu, à 20h, ven. sam. à 19h, dim. à 15h, (prolongation du 7 au 10 nov., jeu. au sam. 19h, dim. à 15h).

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Vieux-Montréal (288-3161) — « Goodnight Desdemona » de Ann-Marie MacDonald, du 31 oct. au 15 déc.

THÉÂTRE LA CHAPELLE: 3700 St-Dominique, Montréal (843-7738) — « Nuits blanches » textes de M. Garneau, L. Vaillancourt, P.Y. Lemieux, J.F. Caron, E. Charpentier, C. Poissant et L. Bombardier, m. en s. Jean-Frédéric Messier, du 1er au 23 nov., lun. au sam. à 20h.

THÉÂTRE D.B. CLARKE: 1455 ouest de Maisonneuve, Montréal (842-7954) — L'École nationale de théâtre du Canada présente « Village of Idiots » de John Lazarus, m. en s. Allen MacInnis, du 5 au 9 nov. à 20h.

THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE: PDA, Montréal (842-2112) — « Le faucon » texte et m. en s. Marie Laberge, du 30 oct. au 7 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h30 et 21h.

THÉÂTRE DE MARIONNETTES LE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — « Éléphantissimo » texte et m. en s. Benoît Dubois, jusqu'au 22 déc., les sam. et dim. à 15h, réservations sur semaine pour groupes.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « L'Opéra de Quat'Sous » de Bertolt Brecht, m. en s. René Richard Cyr, du 19 nov. au 14 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h et 21h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4684 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Joue-le pour moi, Sam » de Woody Allen, traduction et m. en s. Denise Filiatrault, du 12 nov. au 7 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h et 21h, dim. 15h.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: Studio d'essai Claude-Gauvreau, 405 est Ste-Catherine, Montréal (987-3456) — Le département de théâtre de l'UQAM présente Houbal Clowns, dir. et m. en s. Martine Julien, du 6 au 9 nov. à 20h30

20, 9 h 30; *Le roi pêcheur* 12 h 20, 3 h 15, 6 h 15, 9 h

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *People Under the Stairs* 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30, 11 h; *Highlander 2, the Quicken* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *House Party* 21 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

PLACE LONGUEUIL I: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h 15, 9 h 15; *La loi de la rue* 7 h, 9 h 15

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *Year of the Gun* 7 h, 9 h 20; *Homicide* 7 h 30 — *House Party* 29 h 25; *L'argent des*

autres 7 h 30, 9 h 30; *4: Little Man Tate* 7 h 05, 9 h 15; *Highlander 2, the Quicken* 7 h 15, 9 h 15; *6: People Under the Stairs* 7 h 30, 9 h 35; *La loi de la rue* 7 h, 9 h 10

QUARTIER LATIN: Mtl —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *The Commitments* 7 h 15 — *The Adjuster* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *Billy Bathgate* 7 h, 9 h 15; *Le passé revient* 7 h 15, 9 h 30; *III: Le roi pêcheur* 6 h 20, 9 h — *IV: Tropée* 7 h 15,

TOURISME/chronique

Croisières sur le fleuve

Normand Cazalais

CROISIÈRES et excursions sur le Saint-Laurent ont encore un avenir... dans la mesure où seront prises les mesures appropriées.

Voilà l'un des constats qui se dégage de l'*Étude sur l'industrie des croisières et des excursions sur le Saint-Laurent* commanditée, au coût de 75 000 \$, par les gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario, et confiée aux firmes *The Economic Planning Group of Canada*, de Mississauga, Ontario, et Daniel Arbour et Associés, de Montréal. Ses résultats furent exposés la semaine dernière lors d'une présentation organisée sur le Louis-Joliet, dans le port de Québec, par la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) en collaboration avec Tourisme Québec et de son homologue fédéral.

L'un des principaux intérêts de cette étude est d'avoir reconnu aux croisières internationales et aux excursions fluviales des contextes spécifiques et des caractéristiques distinctives, et d'avoir consacré aux unes et aux autres un rapport particulier. Dans son exposé, Luc Tittley, vice-président chez Daniel Arbour et co-directeur de l'étude, a souligné que les croisières internationales ont connu une forte croissance — de l'ordre de 10 % — au cours des deux dernières décennies. Données à l'appui, il a rappelé que, si les Antilles sont au cœur du marché mondial, le Saint-Laurent s'inscrit à la portée de ce marché. Ainsi, en 1990, 86 % des 3 millions et demi de passagers qui se sont embarqués pour une croisière l'ont fait dans un port d'Amérique du Nord.

Le Québec en recueille pour l'instant une petite partie. Les navires de croisières fréquentent surtout les ports de Québec et Montréal, y générant des retombées économiques évaluées l'an dernier à près de vingt millions de dollars. Ce n'est pas encore le pactole mais il y a des progrès : en cinq ans, le nombre de leurs passagers qui se sont arrêtés à Québec a triplé, s'élevant de 12 000 à 35 000, pendant qu'à Montréal, port d'embarquement et de débarquement, ce volume est passé de 20 000 à 31 000 passagers. Cette clientèle, a noté Luc Tittley, provient à 83 % de lignes maritimes effectuant le parcours Montréal-New York.

Pour sa part, l'industrie des bateaux d'excursion sur le Saint-Laurent et ses principaux affluents est assez fragile. Elle regroupe des bateaux de tailles fort diverses — 125 au total dont une soixantaine au Québec — offrant une grande variété de produits (Observation de la nature, forfaits, soupers, etc.). Ces bateaux ont transporté au Québec 613 000 passagers — dont 75 % du Québec — et engendré des retombées de huit millions de dollars, créant plus de 200 emplois. Les plus fortes régions à cet égard sont celles de Montréal, la Gaspésie et les environs de Québec et de Trois-Rivières. Grâce aux baleines, l'embouchure du Saguenay a connu un essor rapide au cours des deux dernières années alors que le Richelieu présente un intéressant potentiel de développement.

Tant pour les croisières que pour les excursions, l'étude recommande que le Québec et l'Ontario coordonnent leurs efforts et améliorent les services et installations dans les ports d'escale. Si vous êtes déjà allés sur des quais le long du Saint-Laurent, vous savez

que, pour nombre d'entre eux, c'est ni plus ni moins que la petite misère : ces quais, d'abord conçus pour le transbordement du fret, ne répondent pas aux exigences minimales du transport de passagers (stationnement adéquat, airs d'accueil, environnement agréable, etc.)

Elle propose également l'élaboration de programme de publicité et de promotion ainsi qu'une plus grande coordination entre les différents intéressés. En effet, il reste beaucoup à faire, par exemple, entre les opérateurs de navires, les autorités portuaires et municipales, les hôteliers et nombre d'autres exploitants d'attractions touristiques pour bâtir davantage de forfaits, dans le domaine des excursions, et de programmes, dans le domaine des croisières, pour inciter les passagers à mieux connaître la destination et à allonger leur séjour. Comme le faisait remarquer Luc Tittley, « Les voyageurs de croisière sont, en fait, peu sollicités et semblent presque venir ici malgré nous, tant on essaie peu de les retenir ».

L'étude contient aussi d'autres recommandations sur les normes de conception de construction des bâtiments, les droits de douane dans le cas des croisières et la certification des équipages des bateaux d'excursion. Deux d'entre elles, relatives aux croisières internationales, touchent des sujets qui sont au cœur de l'actualité. La première concerne l'assouplissement de la règle fédérale en matière de navigation, notamment sur la définition du cabotage : on sait que le projet de loi C-33 du ministère des Transports du Canada viendra changer certaines de ces dispositions et contribuer, espérons-le au développement de ces croisières.

La seconde concerne un dossier pour le moins fort délicat, celui des casinos. L'interdiction qui frappe les entreprises de croisières internationales d'exploiter des casinos à bord de leurs navires dans les eaux canadiennes impose un sérieux frein à leur expansion sur le Saint-Laurent. En Colombie-Britannique, les croisières vers l'Alaska et les glaciers du Pacifique-Nord ont connu une croissance très rapide, en raison d'une tolérance accordée par les autorités provinciales et fédérales sur l'exploitation de tels casinos. Le Québec, lui, est plus strict.

Certains intervenants, dont la SODES, ont déjà proposé au gouvernement québécois d'autoriser l'exploitation de ces casinos jusqu'à une heure de départ et d'arrivée des ports d'embarquement et de débarquement, alléguant que leur clientèle est à très forte majorité étrangère et que leurs revenus seraient alors imposés par le fisc de la province. À cet effet, l'étude suggère donc d'analyser plus à fond les répercussions juridiques et administratives de l'exploitation de casinos sur les navires de croisières internationales en eaux canadiennes.

Comme on le voit, l'*Étude sur l'industrie des croisières et des excursions sur le Saint-Laurent* est un jalon. Ce Saint-Laurent et ses eaux navigables représentent un trésor que nous exploitons mal jusqu'à présent. Peut-être, comme tout le reste, parce que, quelque part en notre inconscient, nous prenons pour acquis ce grand fleuve, sans lequel nous serions peu de chose en termes de pays et de société.

TOURISME/excursion



Port-au-Persil

La beauté toute nue de Charlevoix en novembre

Normand Cazalais

QUE FAIT-on quand on revoit un ami très cher ?

On peut sauter de joie, bien sûr. Le serrer dans ses bras, entreprendre une longue conversation. Ou encore apprécier discrètement sa compagnie ; taire les mots inutiles, éviter les gestes trop amples, les manifestations emphatiques. Goûter sa présence par une réceptivité chaleureuse, attentive, qui va directement à l'essentiel.

Quand on revoit un vieil ami, on se soucie peu, à vrai dire, de sa tenue, des vêtements qu'il porte. L'intérêt va au-delà des apparences : est-il bien dans sa peau, semble-t-il heureux, en santé ? Qu'il ait les cheveux de travers, les vêtements fripés, peu importe, c'est sa qualité d'être qui compte.

C'est un peu les sentiments que j'éprouvais voici quelques jours lors d'une randonnée dans Charlevoix. En ces temps-ci, la magnificence de l'automne est tombée avec les feuilles et la blanche et riche parure des montagnes sous les bleus immenses du ciel attend encore l'hiver. La chaleur de l'été est déjà loin. Pour tout dire, en ces temps-ci, Charlevoix se présente dépouillé de ses atours.

Je revois encore des images : les nuages étaient bas et gris, le vent soufflait, insidieux, froid, agressif. Les arbres étaient ternes, ballottés, frileux. De loin, le fleuve lui-même semblait rouler des eaux métalliques, sans panache. La circulation était rare et les maisons donnaient des airs de recluses.

Mais— saurai-je vous le dire vrai-

ment ? — c'était, sans artifices ni détours, la beauté toute nue de Charlevoix en novembre qui s'offrait à mes sens. J'avais l'impression de retrouver une personne qui m'est chère, de la retrouver dans toute sa fondamentale intégrité, sans rien pour en détourner mon attention.

Dans la grisaille de novembre, avec la pluie qui menaçait et la bise qui relevait les cols, Charlevoix m'a paru plus beau que jamais. Je regardais ces paysages, la baie Saint-Paul qui s'ouvrait à la marée montante, les caps ancrés dans le Saint-Laurent, les côtes qui montaient et descendaient toujours aussi raides, et je lui disais : « Tiens, salut Charlevoix ! » Pas besoin d'ajouter davantage : le pays m'apparaissait toujours aussi solide, vigoureux et tranquille, un peu assoupi peut-être, comme pour ramasser ses forces avant la longue froidure.

J'étais content de le revoir en cette tenue, en cette saison, alors que partout c'est l'entre-deux : les hôtels, auberges et autres lieux touristiques sont fermés ou fonctionnent au ralenti. Et je n'avais pas l'impression par ailleurs de le prendre par surprise en des conditions qui pourraient paraître gênantes ; c'était Charlevoix tel quel, comme un ami qui me recevrait en toute simplicité, sans manières.

Ce jour-là, je descendis la pente abrupte jusqu'à Saint-Joseph-de-la-Rive. J'étais en compagnie de Yvan Desgagnés, du capitaine Desgagnés, qui navigua de longues années sur ce fleuve qui a souvent les humeurs d'une mer. Nous allâmes saluer son garçon, devenu capitaine comme lui, qui s'affairait autour de son bateau,

le Mathilda Desgagnés, amarré au quai. Peu de mois furent échangés en vérité : quelques phrases brèves et des regards surtout qui parlaient davantage.

En fait, le capitaine Desgagnés m'avait conduit en son village natal devant l'île aux Coudres, pour me faire visiter le *Chantier maritime de Saint-Joseph-de-la-Rive*, exposition permanente qui fait revivre les équipements d'un chantier fort actif, de 1946 à 1972, dans la construction et le radoub de goélettes. « À un moment donné, la vie a été bonne pour moi et j'essaie d'en remettre un peu à la société », dit-il en me confiant pourquoi il a accepté la présidence du conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif voué à évoquer un passé pas si lointain.

De la fin octobre au début mai, le Chantier est fermé aux visiteurs. Au printemps, nous aurons l'occasion de revenir sur ses attraits. Ce jour-là, en compagnie de la directrice générale, le capitaine me faisait visiter les lieux, me montrant l'atelier, les outils, la scierie, les maquettes, les goélettes sur les cales d'hivernage qui attendent d'être restaurées ou remodelées en fonction des besoins de démonstration.

J'écoutais, je regardais, je touchais parfois. Je fréquentais un autre Charlevoix, qui n'appartient déjà plus au présent. Qui se prolonge toutefois en lui dans une indéniable continuité. Indifférent au temps et aux apparences.

Renseignements : Association touristique de Charlevoix, (418) 665-4454.

EN BREF...

Exposition Claude-Champagne

Jusqu'au 7 novembre prochain, l'école de musique Vincent-d'Indy (629, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal) est l'hôte d'une exposition célébrant le centenaire de la naissance de Claude Champagne. Cette exposition provient de la Bibliothèque nationale du Canada et est composée de fac-similés de photographies, textes et documents les plus importants des archives du compositeur présentées à Ottawa en 1990-91. Renseignements : (514) 735-5261.

Tendances de l'hôtellerie canadienne

Voici quelques tendances récentes de l'industrie hôtelière canadienne :

- les prêteurs hésitent à investir dans les hôtels ;
- les chaînes d'hôtels qui appliquent une formule à succès ou qui ont des fonds suffisants connaissent une expansion rapide ;
- le service revêt une importance croissante dans un milieu de plus en plus concurrentiel ;
- les voyageurs d'affaires sont devenus des adeptes de la forme physique et recherchent des hôtels ayant un centre de conditionnement physique ;
- pour « fidéliser » la clientèle, les programmes destinés aux habitués des hôtels deviennent plus dynamiques.

Source : Tourisme Canada, *Actualités sur le tourisme*, septembre 1991.

L'hiver dans les Cantons de l'Est

La nouvelle brochure d'hiver *Ski en Estrie* est maintenant disponible gratuitement dans les bureaux de l'Association touristique de l'Estrie et d'Infotouriste à Montréal.

Renseignements : Association touristique de l'Estrie, 2883, rue King ouest, Sherbrooke, J1L 1C6, (819) 820-2020.

Prix et taux d'occupation des hôtels au Canada

En 1990, les prix moyens des chambres d'hôtel ont augmenté dans la plupart des grands centres urbains du Canada, alors que les taux d'occupation ont légèrement diminué. Montréal vient en tête pour les prix moyens avec 111,05 \$ par nuit et 66 sur sept pour le taux d'occupation avec 64,9 %. À Toronto, le prix moyen est de 107,19 \$ et le taux d'occupation a été de 67,8 % tandis qu'à Vancouver le prix d'une chambre s'élève à 102,00 \$ avec un taux d'occupation de 75,2 %. Source : *Canadian Hotel & Restaurant*, été 1991

Accord au Canada

Le groupe hôtelier français Accor projette une expansion plus poussée au Canada après avoir ouvert des établissements Novotel à l'aéroport de Toronto et sur la rue de la Montagne à Montréal en juin dernier. Accor, qui détient plus de 1500 établissements dans le monde, exploite les marques Novotel, Sofitel, Ibis, Mercure, Formule 1 et Motel 6.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC



CHAUDIÈRE-APPALACHES-ST-ANTOINE-DE-TILLY

MANOIR DE TILLY. un authentique manoir au bord du St-Laurent, où gastronomie, soins du corps et retraites d'affaires se côtoient. 32 chambres, tout confort, vous attendent pour un WEEK-END-SANTÉ à 199 \$ p.p. occ. double. FORFAIT DE NOËL et FORFAIT DU JOUR DE L'AN, à partir de 97,50 \$ p.p. occ. double, certificats-cadeaux disponibles. Composer 886-2407 Québec Métro ou 1-800-463-8428, St-Antoine-de-Tilly.

CHARLEVOIX



FORFAITS: Prix exceptionnel en semaine et fin de semaine à partir de 64 \$ p.p. (P.A.M.) par jour, occ. dbl. 30 chambres toutes catégories. Salles à manger réputées, 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bain tourbillons. Boîte à chanson. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur du Baie St-Paul artistique, 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255.



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Lauréat National du Prix Québécois de la Gastronomie. Forfaits semaine et fin de semaine, ski alpin, ski de fond, motoneige.

418-665-3731

QUÉBEC

MANOIR DU LAC DELAGE. Situé à 20 minutes au nord de Québec, près du centre de ski de Stoneham. Chambres spacieuses et suites, piscine intérieure, sauna et bains tourbillons. **FORFAITS DE NOËL et DU JOUR DE L'AN** (2 nuits, 3 jours), incluant promenade en traineau, 1 petit déjeuner, 1 brunch, 2 repas du soir et l'accès illimité aux activités sportives hivernales. **AUSI DISPONIBLES: FORFAIT SKI ET FORFAIT NEIGE.**

RÉSERVATIONS: 1-800-463-2841 ou 418-848-2551



OFFREZ-VOUS UN SÉJOUR CHEZ LA FAMILLE DUFOUR

MONT SAINTE-ANNE

HÔTEL VAL-DES-NEIGES. Centre de villégiature et de congrès situé au pied du mont Sainte-Anne. 110 chambres de luxe, cuisine réputée, piscine intérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, salles de réunion (12). Demandez notre forfait: «Évasion à la montagne», 2 nuits/3 jours PAM à partir de 139\$/p.pers. occ. dble, jusqu'au 20 déc. 1991, ou nos autres forfaits: «Cœur à Cœur», «Réunion d'affaires», «Semaine de ski réputée», «Noël d'anton», «Ski», etc. Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 827-5711. FAX (418) 827-5997. Sans frais: 1-800-463-5250, hôte: 1-800-361-6162.

BAIE SAINT-PAUL

AUBERGE LA PIGNORONDE. Auberge à flanc de montagne avec vue magnifique sur le Saint-Laurent. 27 chambres tout confort, fine cuisine, salle de réunions et de jeux, piscine intérieure, bar-détente, ambiance chaleureuse, etc. Demandez notre forfait: «Évasion vers l'Art», 2 nuits/3 jours PAM (4 repas) à partir de 129\$/p.pers. occ. dble du 14 oct. au 20 déc. 1991 ou nos autres forfaits: «Cœur à Cœur», «Douce Vacances», «Réunion d'affaires», «Noël d'anton», «St-Sylvestre», «Ski envoûtant 1992». Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 433-5505. FAX (418) 433-2779. Sans frais 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES. Dans une ambiance familiale, 46 chambres, tout confort, cuisine exceptionnelle, piscines intérieure et extérieure, billard, ping-pong, tournois sportifs, soirées animées, ambiance chaleureuse, etc. Demandez notre forfait: «Évasion vers l'Art», 2 nuits/3 jours PAM (4 repas) à partir de 129\$/p.pers. occ. dble du 14 oct. au 20 déc. 1991 ou nos autres forfaits: «Cœur à Cœur», «Val-des-Neiges-Cap-Aux-Pierres», «Réunions d'affaires», «Vacances Plein-Air», «Détente», «Noël d'anton», «St-Sylvestre», etc. Tél.: (418) 438-2711. FAX (418) 438-2127. Sans frais 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.



LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: Fermeture annuelle du 28 octobre au 24 janvier. Nos préposés aux réservations seront cependant au poste du lundi au vendredi de 9H à 4H. Une idée originale de cadeau de Noël: OFFREZ UN SÉJOUR À LA PINSONNIÈRE, (418) 665-4431. Télécopieur: (418) 665-7156. Joyeuses Fêtes!

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Les plaisirs de l'automne: plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands classifié 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le Lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer et bain tourbillon. Forfaits disponibles à partir de 100 \$ par pers. en occ. dble, par jour incluant soupers, petits déjeuners et frais de service. Pour des fêtes mémorables, réservez dès maintenant! AUBERGE HATLEY 819-842-2451.

LAURENTIDES

HÔTEL L'EAU-À-LA-BOUCHE. Ste-Adèle. Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Golf et tennis, piscine à prox. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché, 4 fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mt (514) 227-1415 ou 3229-2991. FAX, 229-7573.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS: A Saint-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Métier de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

AVIS PUBLICS

VENTES
EN
JUSTICEConditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchère doit être payée le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumental le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-02282-919. COMITÉ CONJOINT MATÉRIELLES DE CONSTRUCTION. Partie demanderesse, vs 2430-5765 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991 à 11h00, au 481 Acorn, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2430-5765 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse WII modèle KTT 13, 1 Grinder BTH avec accessoires; 1 échelle en aluminium double; 1 lot d'outils électriques; 1 lot d'outils manuels divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Information: MARIO MATTEAU, huissier, (514) 682-1921, 328-1122 De l'étude: ROISVERT, POULIOT & ASS., HUISSIERS, 1515, boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc H7V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-02282-919. COMITÉ CONJOINT MATÉRIELLES DE CONSTRUCTION. Partie demanderesse, vs 2430-5765 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991 à 11h00, au 481 Acorn, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2430-5765 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de boîtes, ameublement, tapis, stores, etc., Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: Maurice Simard, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-02282-919. COMITÉ CONJOINT MATÉRIELLES DE CONSTRUCTION. Partie demanderesse, vs 2430-5765 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991 à 11h00, au 481 Acorn, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2430-5765 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de boîtes, ameublement, tapis, stores, etc., Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-02282-919. COMITÉ CONJOINT MATÉRIELLES DE CONSTRUCTION. Partie demanderesse, vs 2430-5765 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991 à 11h00, au 481 Acorn, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2430-5765 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de boîtes, ameublement, tapis, stores, etc., Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: François BERTHELOT, huissier, (514) 682-1921, 328-1122 De l'étude: ROISVERT, POULIOT & ASS., HUISSIERS, 1515, boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc H7V 3Y7.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-02282-919. DANIEL DESCOUVES, demandeur, vs ROBERT ROUSSEAU ET MONIQUE DUVAL, défenderesse. Le 20 novembre 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 2515 rue Gamache, en la cité de Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: auto Dodge Aries 1984, avec pelle à neige noire, 14 roues et accessoires, 1 remorque en bois; 1 remorque en métal et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: FRANÇOIS BERTHELOT, huissier, (514) 682-1921, 328-1122 De l'étude: ROISVERT, POULIOT & ASS., HUISSIERS, 1515, boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc H7V 3Y7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO 500-02-02282-919. DANIEL DESCOUVES, demandeur, vs ROBERT ROUSSEAU ET MONIQUE DUVAL, défenderesse. Le 20 novembre 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 2515 rue Gamache, en la cité de Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Vidéo Toshiba Quick et acc. VHS; radio portatif, cassette et radio. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE D'ANGEAIS, HUISSIER, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUISSIERS, Tél. 947-6400, LONGUEUIL, le 5 novembre 1991.

Procureurs du D.P. du C.S.S.L.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-02282-919. COMITÉ CONJOINT MATÉRIELLES DE CONSTRUCTION. Partie demanderesse, vs 2430-5765 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991 à 11h00, au 481 Acorn, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2430-5765 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse WII modèle KTT 13, 1 Grinder BTH avec accessoires; 1 échelle en aluminium double; 1 lot d'outils électriques; 1 lot d'outils manuels divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Information: MARIO MATTEAU, huissier, (514) 682-1921, 328-1122 De l'étude: ROISVERT, POULIOT & ASS., HUISSIERS, 1515, boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc H7V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 715-02-00000-912. LES BLOCS NORMAND INC., Partie demanderesse, vs MAURICE BORDON, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991, à 11h00, au 626 CH. DE LA RIVIERE, STE-AGATHE SUD, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MAURICE BORDON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Van Ford Econoline 1988, immatriculé FC53680. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: André Gaudin, huissier, (514) 326-7707, Fax: 326-9864, BOUVIN, SIMARD & GUNNDON, HUISSIERS, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe des Monts, Qc, J8C 2J4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-02282-919. COMITÉ CONJOINT MATÉRIELLES DE CONSTRUCTION. Partie demanderesse, vs 2430-5765 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1991 à 11h00, au 481 Acorn, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: 2430-5765 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse WII modèle KTT 13, 1 Grinder BTH avec accessoires; 1 échelle en aluminium double; 1 lot d'outils électriques; 1 lot d'outils manuels divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Information: MARIO MATTEAU, huissier, (514) 682-1921, 328-1122 De l'étude: ROISVERT, POULIOT & ASS., HUISSIERS, 1515, boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc H7V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO 500-04-00373-917. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. RAMINEAU DEDE, Partie demanderesse. ODETE BIJOUX, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à ODETE BIJOUX de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ODETE BIJOUX. Lieu: Montréal. Date: 30 octobre 1991. GILBERT CHAPADOS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-04-00373-917. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. MARIE JEANNETTE NICOLAS, Partie demanderesse. PATRICE MAGLOIRE, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à PATRICE MAGLOIRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal le 16 décembre 1991, salle 2.17, les 16 décembre 1991, suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en garde d'enfants et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de PATRICE MAGLOIRE. Lieu: Montréal. Date: 4 novembre 1991. DIANE BERLINGUET.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-04-00373-917. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. SHARON TRAINOR, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-04-00373-917. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. SHARON TRAINOR, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-01660-910. COUR SUPÉRIEURE. ENTREPRISES PRECISCO INC., Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 571 Haut-de-la-Rivière, St-François du Lac, C.P. 426, district de Richelieu, province de Québec, J0G 1M0. Demanderesse. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS MÉDICAUX (BOIS-DES-FILION), -et- 2639-6762 QUÉBEC INC., d'adresse inconnue, -et- Partie défenderesse conjointement et solidairement -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE. Mis-en-cause. AVIS. Les défenderesses SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS MÉDICAUX (BOIS-DES-FILION) et 2639-6762 QUÉBEC INC., sont, par les présentes requêtes se comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de leurs procureurs. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à leur intention. De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLÉZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Montréal, le 4 novembre 1991. Mes Chât Salomon & Ass. Avocats. 1 Place Ville-Marie, #1901 Montréal. DIANE BERLINGUET, PROTONOTAIRE de la Cour supérieure.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-01660-910. COUR SUPÉRIEURE. ENTREPRISES PRECISCO INC., Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 571 Haut-de-la-Rivière, St-François du Lac, C.P. 426, district de Richelieu, province de Québec, J0G 1M0. Demanderesse. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS MÉDICAUX (BOIS-DES-FILION), -et- 2639-6762 QUÉBEC INC., d'adresse inconnue, -et- Partie défenderesse conjointement et solidairement -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE. Mis-en-cause. AVIS. Les défenderesses SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS MÉDICAUX (BOIS-DES-FILION) et 2639-6762 QUÉBEC INC., sont, par les présentes requêtes se comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de leurs procureurs. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à leur intention. De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLÉZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Montréal, le 4 novembre 1991. Mes Chât Salomon & Ass. Avocats. 1 Place Ville-Marie, #1901 Montréal. DIANE BERLINGUET, PROTONOTAIRE de la Cour supérieure.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-01660-910. COUR SUPÉRIEURE. ENTREPRISES PRECISCO INC., Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 571 Haut-de-la-Rivière, St-François du Lac, C.P. 426, district de Richelieu, province de Québec, J0G 1M0. Demanderesse. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS MÉDICAUX (BOIS-DES-FILION), -et- 2639-6762 QUÉBEC INC., d'adresse inconnue, -et- Partie défenderesse conjointement et solidairement -et- LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE. Mis-en-cause. AVIS. Les défenderesses SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS MÉDICAUX (BOIS-DES-FILION) et 2639-6762 QUÉBEC INC., sont, par les présentes requêtes se comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de leurs procureurs. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à leur intention. De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLÉZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Montréal, le 4 novembre 1991. Mes Chât Salomon & Ass. Avocats. 1 Place Ville-Marie, #1901 Montréal. DIANE BERLINGUET, PROTONOTAIRE de la Cour supérieure.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 540-32-00142-903. Le greffier pour et au nom de GEORGETTE GRATON, Partie demanderesse, vs GUYLAINE BÉDARD, Partie défenderesse. Le 20 novembre 1991 à 11h00, au 240 PARTHÉNAIS, appartement 11, Boshirand, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: GUYLAINE BÉDARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble laveuse/sècheuse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Information: FRANÇOIS BERTHELOT, huissier, (514) 682-1921, 328-1122 De l'étude: ROISVERT, POULIOT & ASS., HUISSIERS, 1515, boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc H7V 3Y7.

Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (L.R.Q., C-10).

AVIS GEORGE GEORGAKIS THEODORATOS. AVIS est donné que GEORGE GEORGAKIS THEODORATOS, enseignant à la retraite, domicilié au 454 avenue Woiseley Nord, Montréal-Ouest, Québec, dans le district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour l'obtention d'un certificat changeant son nom en celui de GEORGE THEODORE. Aucune autre personne ne sera affectée par l'obtention du changement de nom. Signé à Montréal-Ouest, Le 23 octobre 1991. Me. Aron Wohl, notaire. Procureur du requérant.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-20003-916. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ARIANE JOSEPH, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-20003-916. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ARIANE JOSEPH, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-20003-916. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ARIANE JOSEPH, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-20003-916. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ARIANE JOSEPH, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-12-20003-916. COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ARIANE JOSEPH, Partie demanderesse. CARLOS EDUARDO JIMENEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. Carlos Eduardo Jimenez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue Saint-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Carlos Eduardo Jimenez. Lieu: Montréal. Date: 1er novembre 1991. MARIE-HELENE BELISLE, Protonotaire adjointe.

Procureurs du D.P. du C.S.S.L.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la corporation Restaurant Wah Ren Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. EN FIDELITE DE QUOI, cet avis est signé par la présente de la corporation, ce 6ème jour d'août 1991. Mme Wun Fung Mah.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

Procureurs du D.P. du C.S.S.L.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la corporation Restaurant Wah Ren Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. EN FIDELITE DE QUOI, cet avis est signé par la présente de la corporation, ce 6ème jour d'août 1991. Mme Wun Fung Mah.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 2848-6876 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. Montréal, province de Québec, le 31 octobre 1991. STIKEMAN, ELLIOTT. Procureurs de la compagnie.

Procureurs du D.P. du C.S.S.L.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la corporation Restaurant Wah Ren Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. EN FIDELITE DE QUOI, cet avis est signé par la présente de la corporation, ce 6ème jour d'août 1991. Mme Wun Fung Mah.

AVIS

TÉLÉVISION

« SI T'ENTENDS pas le vacarme que fait mon silence, t'es pas un vrai écrivain » lance à son fils — Michel Tremblay ou son double ? — la mère, la vraie, dans *Le vrai monde*. Meurtre, désespérance de voir que l'écrivain de la famille, son fils, l'a « espionnée », trahie » a violé son monde de souffrances retenues, l'a « enlaidi, méprisé » pour la donner en pâture aux étrangers, la mère tour à tour chuchote et hurle son angoisse, sa peine et son humiliation.

Le fils l'a justement si bien entendu le vacarme tu, ensoi, étouffé sous sa chape de réflexion, qu'il l'a décodé et transposé. Mieux : il a déchiffré, comme une partition musicale, le silence de sa mère pour en tirer une exceptionnelle symphonie.

Famille, Tremblay se hait de vous haïr. Au fond, l'adolescent, le poète chétif et malingre que son costaud de père pourrait étrangler et dévorer comme un agneau à peine né, ne demandait qu'à aimer et être aimé. Ignoré, rejeté, il remonte aux racines des rancunes et rancœurs qui l'habitent, en exprime l'ingrassable blessure.

Puis le créateur s'interroge : a-t-il le droit de « vampiriser » les siens et la société alentour pour s'en nourrir et nourrir son œuvre ?



Rolande ALLARD-LACERTE

N'est-il pas semblable à un foetus qui ne se résignerait pas à naître tant il est bien, au chaud, lové dans le ventre de la grosse femme d'à-côté ? L'écrivain peut-il, sa vie durant, se sustenter, par osmose, à même un inépuisable placenta maternel ?

Le vrai monde ? est une œuvre remarquable. Richesse du texte; profondeur de l'observation;

lucidité; intensité qui ne faiblit à aucun moment. Juxtaposés, le monde réel et le monde imaginé cohabitent, se recoupent, se fondent et se confondent. Radio-Canada n'a pas présenté une captation ou du théâtre filmé mais l'heureuse transposition pour la télévision d'une dramatique forte. Le réalisateur Jean-Yves Laforce a réussi, de façon astucieuse, à distinguer les mondes parallèles où alternent et se croisent les hoquets du silence et les vomissements du dévouement. Il a imaginé le côté ombre et le côté lumière.

Côté ombre : la vraie famille (celle qui est « espionnée » et pillée par l'écrivain qui y a poussé) vit dans un décor de grisaille : sofa élimé, tentures défraîchies et reste du mobilier à l'avenant, ternes comme le quotidien.

Côté lumière : la famille transposée évolue dans un décor aux couleurs vives, criardes, théâtrales. Certains personnages, les deux pères, se ressemblent par moments jusqu'à l'hallucination. Gilles Renaud et Rémy Girard sont bouleversants de vérité.

Plus bouleversante encore, admirable, fascinante, Rita Lafontaine incarne la mère, la vraie,

côté ombre. Très bons, justes et sensibles également les autres comédiens : Marie Tifo, Sylvie Léonard, Mireille Deyglun et Michel Poirier.

Radio-Canada renoue avec la tradition des dramatiques. Heureuse idée. Mais comment ne pas s'insurger, avec Michel Tremblay, contre la brutale intrusion de la publicité, ce « vacarme » intempestif qui gangrène les meilleures œuvres ?

Entre ce Tremblay et l'Anna Karénine de Tolstoï plusieurs mois ont passé mais les téléphiles, cette semaine, ont eu droit au *George Dandin*, de Molière et pourront voir demain, vendredi le 8, à 21 h *Un ennemi du peuple*, d'Ibsen. (TV5). Personne, entre deux répaties, pour livrer la pizza ou parler poulet. L'eurotélé n'est pas soumise au régime des... coupures !

Les chicanologues

DEUX COUPLES (et un psy) ont choisi de porter leurs querelles domestiques à la télé. S'insurger pour s'insurger remplaçait, ce soir-là, *Parler pour parler* (R.-Q.). Au signal donné, on se lançait des « C'est ta faute. J'en ai assez. Toi, tu me tue » et autres aménités.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

BROSSARD Bungalow à vendre. Pas d'agent. 445-8351.

BROSSARD M. bungalow ou cottage, croissant, seul. 105 000 \$ Imm. Shamar cr. 676-2283, Kanani 923-2712.

BROSSARD Semi-détaché, 3 chambres, sous-sol, terrasse et garage finis, modèle spécial, faut voir! Vente rapide. 119 500 \$. 443-5392.

CHAMBLY bungalow neuf, luxueux modèle, 2 chambres, s/bain moderne, plafond cathédrale au salon, s/manger, cuisine et dinette. Accessoires de décoration et aménagement paysager inclus. Liquidation au prix coûtant pour modèle 91, garage de l'APCHQ. 462-1040.

CHESTER Triplex à vendre (ou par échange), rénové, près Parc Latontaine et métro Sherbrooke. 737-1263.

N.D.G. Oxford près Monkland. Semi-détaché, 4 c.c., foyer, b./toubillon, sauna. 269 000 \$ 487-5014, 737-0550.

OUTREMONT 476 Bloomfield, haut duplex victorien, 2 c.c., garage. 239 000 \$. 270-0547.

POINTE-CLAIRE Magnifique cottage, spacieux, 1986, construit par Ma Baie, 4 chambres, près tous services, beaucoup d'extras, luxueux. 249 000 \$ 426-5953.

ST-LAURENT 2 X 4 1/2, chauffé électrique, s/sol fini, minutes de marche du métro Côte-Vertu. Privé. 278-6154, 274-6733. Wisam.

101 Propriétés à vendre

ST-LAZARE — PRIX RÉDUIT Luxueux cottage, 3 c.c., équipé, 214 000 \$. Constr. 458-4853.

STE-ROSE vue sur rivière, bungalow tout brique, garage double, terrain 12 400 pi.ca., piscine creusée, clôture, patio, arbres, cèdres, 2 foyers, s/sol fini, 3 s/bains, 3+2 chambres, aspirateur central, appareils encastrés, quartier paisible. 225 000 \$. 622-4341.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

CANTONS DE L'EST Près de Magog, site enchanteur, domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Manège pour chevaux, maison de style, piscine intérieure, garage double. 1-819-567-0945 ou 1-819-876-5842.

ORFOND/BROMONT entièrement équipé, chalet, 2 ch., foyer, hiver. 700 \$ par mois. 1-539-0953.

RIMOUSKI, cottage 1987, 28 X 28 pi. 3 c.c., abri d'auto, terrasse, piscine n/l, vue sur le fleuve. 106 000 \$ 276-6301.

113 Propriétés à vendre

AHUJTSIC Triplex, 2 X 3 1/2, 7 p., poss. bachelors, s/sol fini, foyer. 295 000 \$. 383-8370.

LACHENAIE: 20, 24 logements, site privilégié, revenus mensuels 101 280 \$, 118 960 \$, parfaite conditions, 474-0270.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

113 Propriétés à vendre

LAFONTAINE près William-David, quadruplex 2 X 3 1/2, 2 X 5 1/2, revenu annuel 18 600 \$. 352-2476.

118 Copropriétés à vendre

LAC BROMONT Manoir Inverness. Élegante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 pi.ca. plus terrasse, 2 ch., 1 s./bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous. 987-3838, soir: 388-2704.

121 Condos à louer

A AHUJTSIC, Square Groulx, 61, salon, s/manger, 3 c.c., 2 s/bains, 1 769 pi.ca., 2 stat., plusieurs extras, 1 600 \$/mois (négociable). 385-9933.

AU COEUR DU CENTRE-VILLE, condos neufs, 4 1/2, 5 1/2, foyer, garage, air climatisé, luxe abordable. 989-1563.

CONDO SPACIEUX sur 2 étages, Canal Lachine, foyer, 2 places de stationnement intérieur, 1300 \$/mois. 354-5526.

OUTREMONT: condominiums Le Chêne, grand 4 1/2, ensolleil, 2 salles de bains complètes. Appelez: 342-5401.

121 Condos à louer

ST-DOMINIQUE 5320, 4 1/2, aire ouverte, 1 ch. fermée, tout équipé. 700 \$/mois. Après 18h: 272-3575.

VEUX-MONTREAL LE CALLIÈRE 1 ch. c., 1 150 pi.ca., foyer, 2 s/bains, tous les appareils ménagers inclus, portier 24h, 1 200 \$/mois. Libre 1er décembre. 261-8494.

122 Condos à vendre

LONGUEUIL Condo 4 1/2, moderne, fixtures incluses, près Hôpital Pierre-Boucher, base de plein air, services. Signature contrat-cadeau 95 000 \$. 468-7145.

N.D.G., grand 6 1/2, 2e, ensolleil, magnifiques boiseries, foyer, cuisine rénovée. Prix: 285-9463, soir: 468-5044.

OUTREMONT, 740 Québec, -de ch. 1 250 pi.ca., avec cave, complètement rénové. 135 000 \$. 277-2095.

125 Chalets à louer

AU BORD LAC RICHER 8 1/2, foyer, tout fournis. Saison ski 5 000 \$. 1-533-4070, 626-4666.

BROMONT: MAISON LOYALISTE Rénovée, meubles anciens, vue panoramique, 5 c.c., 2 s/bains, b./toubillon, lav./sèche, 1er déc. au 31 mars. 4400\$, soir: 735-3433.

MAGOG Château du Lac. Condo, façade sur le lac, mémphranché, 2 chambres + divan-lit, couché 6, foyer, bois de chauffage fourni, près centre-ville Mont-Orford. 1er nov.-1er mai. 3 500 \$ (819)843-1751.

ST-ADOLPHE D'HOWARD Bord lac St-Joseph, 4 c.c., foyer, 2 000 \$ Saison. 659-5544, (819)327-2823.

129 Chalets à vendre

AMANTS DE LA NATURE CHALET BOIS ROND 20 min. St-Jovite, endroit paisible. Constr. 85, solage et foyer en pierres des champs, 4 1/2 p.c. avec poêle à bois, chauffé, électr., central, terrain 80 000 p.c. Aubaine! 325 500 \$ (819)687-2938, (514)335-4471.

CHALET à louer ou à vendre, en face du Mont Habitant, 3 chambres à coucher, location 5 000 \$ ou vente 53 000 \$. M. Charest au 227-6345, 226-6345, 681-1330.

137 Maisons de campagne à louer

CANTONS de l'est, Ayer's Cliff près Ways Mills, grande maison de ferme avec tout le confort moderne, 4 c.c., 1 s/bain et dev., terrain privé 125 acres, 1er nov. au 1er mai, 3 000 \$/saison. Chauffage, électr. et téléphone en sus. Références demandées. 466-5296.

DOMAINE PRIVE, 20 min. de Tremblant, 5 c.c., foyer, équipé, 500 \$/saison. 272-3575 ou 1-819-322-6999.

MIRABEL ST-BENOIT. Maison canadienne, 11 ans, 35 min. de Mtl, 10 pièces, 3 s/bains, 4 c.c., 2 foyers, solarium, garages, 6 arpent, zone agricole. Nombreux bâtiments. Vue magnifique. 1514258-2286.

145 Terres, fermes à vendre

ST-CALIXTE Terre bois, 185 arpents, beau boisé, ruisseau, seul, par camion, 39 000 \$. R.L. Côté, 491-1747.

145 Terres, fermes à vendre

ST-MATHIAS, 26 ARP. écurie 54X34 neuve, prêt à const. selon v. plan. Gilbert Imm. Diplo-mate Cr. 646-3622.

149 Terrains à vendre

BORD DU FLEUVE St-Ignace, près Berthier, 35,000 + 56,000 p.c., 1,15 \$/p.c. 1-514-836-2576.

LAVAL 80 000 pi.ca., zone multi-familial, 344 pieds de rue projetée. 3,50 \$/pi.ca. 622-0847.

MORIN HEIGHTS Lots de 1 acre et plus. Ensolleilés, vue magnifique, ruisseaux. Prix 0,25 à 0,45 \$ le pi.ca. Jour 1-226-5502, soir 1-226-7558.

MT ST-HILAIRE/La Montagne. Beau terrain bien situé, 15,600 p.c. tous les services, nég. 1-763-0253.

153 Transactions immobilières diverses

ATTENTION! Triplex particulier 3 X 6 1/2, condition A1. Échangé pour: chalet, maison mobile, auto, bateau, etc. 527-3552, 386-8840.

TERRAIN commercial à GRANBY 1 200 000 pi.ca., valeur 1,5 million \$ Échangé pour propriété à revenus ou autre. (819)567-2210.

160 App. et log. à louer

AHUJTSIC, 5 1/2, 2e étage; 5 1/2 1er étage; studio. Jeanne-Mance près Chabanel. 387-8716.

AHUJTSIC, 3 1/2, non chauffé. Libre immédiatement, 2 min. du métro Crémazie. Info: 385-5736.

C.D.N., rue Descon, près Sanctuaire, haut duplex, 6 1/2, cuisine neuve, tout peinturé, ensolleil, 7500\$/mois. Avant 18h: 729-6321, après 18h: 733-3637.

CENTRE-VILLE Maison de ville 10 p.ces, 3 ch., grand bureau, garage, cour privée. 980 \$ 946-3099.

CHATEAU LAUZANNE 2121 Tupper, 3 1/2, piscine, sauna, sun deck, garage, métro, 933-3682.

FACE AU PARC Lafontaine 5 1/2 p. professionnel, 1, équipé, 725 \$ l. compris, 596-1919, 945-8711, 523-5619.

GRAND 4 1/2 chauffé, garage, 1er décembre. 680 \$, 342-2428 après 19h.

METRO PIE-IX, résidence + bureau duplex, 8 p.ces, bas, électr., rénové à neuf, 800 \$, occ. à négocier. 662-2599.

OUTREMONT face au Mont-Royal, 33 Chemin Côte St-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffés, eau chaude, piscine, sauna, «gym», «sun deck», 277-5873.

OUTREMONT: Av. Champagne, haut duplex, 5 1/2, cuisinière. Libre 15 janvier. 775-1295.

PLATEAU M-Royal, près Iberville, superbe 3 1/2, tapis à la grande fleur, foyer, constr. 1987, tout béton, (condo). Libre: 678-3717, 678-0247.

PLATEAU 3 1/2, chauffé, haut triplex, ensolleil, tranquille, SVP références, 400 \$, 1er déc. 525-4674, 525-1485.

PLATEAU, Fabre et Laurier, 6 p.ces, 2e, moderne, CALME, 6008 \$ 586-5667.

ST-DENIS, superbe 4 1/2, près métro J-Talon, 5 apparts, 525 \$, 389-2125.

ST-HUBERT/CHERRIER (Métro Sherbrooke) 5 1/2, 3 ch. Très bien. 849-7838.

VAN HORNE, 4 1/2, impeccable, près U de M, poêle à bois, 525 \$, 389-2090.

VAN HORNE: Condo 4 1/2, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à prox., 727-2047.

167 A louer hors frontières

A MYRTLE BEACH Condo, plage privée. Villégiature renommée, spécial hiver. 466-6800.

168 A vendre hors frontières

FOIR LAUDERDALE Maison à louer ou à vendre. Bord du canal, beau quartier tranquille. 10 min. aéroport. 1-563-4351.

170 Chambres ou pensions demandées

GOLDEN STAND: Nord Miami. Condo luxueux 3 1/2, peut coucher 4, vue sur la mer, 200 \$ US, par jour. 29 déc. au 4 jan. et 29 fév. au 7 mars. Bur. 679-6034. Rés. 442-9359.

251 Bureaux à louer

AVENUE DU PARC 5660, 3 000 pi.ca. approximatif, 10 \$ pi.ca. et Christophe-Colomb 5786, 6 000 pi.ca. à 8 \$ le pi.ca. 273-8655.

BEAU BUREAU RÉNOVÉ METRO OUTREMONT 347 pi.ca., foyer raisonnable, 273-0085.

BOUL. ST-LAURENT/MT-ROYAL Bureaux rénovés, clé en main, 600 à 2500 pi.ca. 495-4662.

BUREAU PRESTIGIEUX du Vieux-Mtl à partager, approprié pour avocat ou notaire, serv. fournis. Peut être disp. à la journée ou demi-journée. 953-1421.

251 Bureaux à louer

CENTRE-VILLE: maison de ville rénovée en bureaux (idéale professionnels). Meublés ou non. 933-2400.

ENSEMBLES BUREAU ET ENTREPÔT

Jusqu'à 5 000 pi.ca., a/c, système d'alarme. Prix négociable. 933-6313.

HENRI-BOURASSA EST, 2042 près de Papineau. Espaces chauffés pour bureaux, plusieurs choix d'options. Prix à discuter. 388-9048.

OUTREMONT Coin Laurier & de l'Épée, 400 pi.ca., chauffé, éclairé, climatisé, libre imm. 600\$/mois. 733-1228.

PROFESSIONNEL cherche partenaire pour partager bureau et services dans Rosemont. 725-1975.

R.D.P. bureau excellent pour architecte, notaire, arpenteur, etc., négociable. 648-4330, 881-0822.

SOUS-LOCATION Très grand bureau, 1 135 pi.ca., luxueux, tapis mur à mur, stores vénitiens, 3 mois gratuits. Chabanel ouest. Disponible 1er novembre. Pour inf., appelez entre 9h-17h. 387-7316.

VEUX-MONTREAL 425 St-Paul est. Reiz-de-ch., 1 600 pi.ca. stat. 671-3661.

VEUX-MONTREAL: 1 183 pi.ca. sur 3 étages. Lav./sèche, lave-vaisselle, poêle, frigo, broyeur, 2 s/bains, foyer, terrasse. Pour voir être loué meublé. Possibilité 28me bureau 1484 pi.ca. sur 3 étages, foyer, terrasse, 2 s/bains. Adj. et communiqué. 842-2687.

VILLE ST-LAURENT, édifice pouvant loger 8 bureaux, avec espace de stationnement, libre immédiatement. 748-8831 entre 9h et 17h du lundi au vendredi. M. Charbonneau.

259 Espaces commerciaux à louer

COMPLEXE ROSEMONT DELORIMIER/MASSON. Espace bureaux, locaux industriels. Modernes, rénovés, entièrement équipés. Haute qualité! 1 000 à 10 000 pi.ca. Jour-sem.: 525-2275, soir, sam.: 523-6468.

R.D.P. local 1 830 pi.ca., prix négociable. 648-4330, 881-0822.

VEUX-MONTREAL: R.D.-c., 1 600 pi.ca., stat. 425, St-Paul-Est. 671-3661.

268 Espaces industriels à louer

ST-LAMBERT: local à louer, 8 000 pi.ca. commercial et industriel, idéal pour manufacturier et entrepôt. Très bonne location. 671-1215 jour, 671-6471 soirée.

269 Propriétés commerciales

VIAR/ROUEN Bâtisse 7 000 pi.ca., terrain 22 000 pi.ca. Yves 725-9828.

270 Terrains commerciaux

SECTEUR Lorraine, comm. C2, idéal pour banque, services financiers. 120 000 pi.ca. 433-2936.

275 Locaux à louer

5997 JEAN-TALON E. St-Léonard, magasin, à voir! 254-6581.

AUTEUIL Dans centre d'achats. Sous-sol, 15X50, propre. 622-6613 (après 18h).

283 Commerces à vendre

A 15 MILES EST OTTAWA Concessionnaire prospère Bombardier, Kawasaki + Norma. Vente annuelle 1 million. Prix 39 000 \$ + équipement + inventaire. 613-746-8883.

AUBAINE par propriétaire, St-Félix-de-Kingley, dépanneur avec essence, garage double, logement 7 pièces dans centre du village, réservoirs neufs, bon chiffre d'affaires, 50 ans d'existence. 819-848-2968.

ESTRIE: Auberge/santé, 3 acres, 1-819-843-3136 — 819-864-6422.

IMMIGRANT INVESTISSEUR Rive-Sud. Atteint base de l'union tout équipée, cause retraite, aubaine 200 000 \$. Appels sérieux. 658-1485. Pas d'agents.

SALON BRONZAGE EXCLUSIF 10 cabines climatisées, tourbillon pour 20 personnes + sauna, très beau, possibilité de beaucoup de profit, faut voir à Belloir, vente cause autre commerce. 88 000 \$. 942-3085.

TERRERONNE, papeterie commerciale et détail, bon chiffre d'affaires, cause déménagement. 471-1281 (jour), 1-839-3335 (soir).

363 Mobiliers de bureau, accessoires

AMEUBLEMENT de bureau neuf et usagé. Les aménagements F.B. Inc. 636-6898.

371 Ordinateurs

ACHETER un ordinateur AT286 ou 386 pour 155 \$/mois. DATA ADVISE INC. 766-2971.

Un bon conseil

Évitez l'embouppoint

À LA FONDATION DU QUÉBEC DES MARCHÉS DE CÔTIER

Les convives se sont dit leur quatre ou cinq vérités mais les couteaux — qui servaient aussi à découper la quiche —, ne volaient pas à la hauteur du cœur. Difficile de laver son linge sale, par petites brassées, en séparant les couleurs, devant la grande famille québécoise accrochée au hublot de la « téléseuse ».

À la toute fin de l'émission, le chat est sorti du sac et il

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

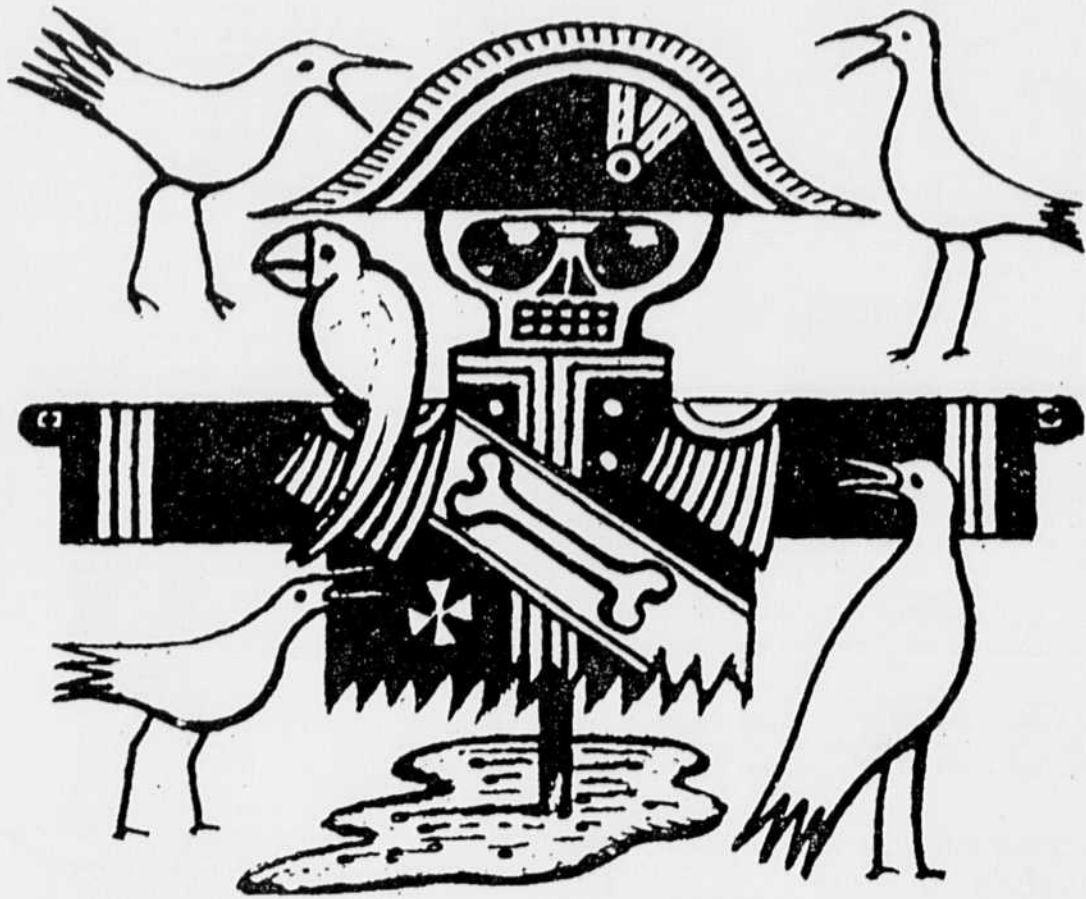
Haïti, violence et passion

Un son
de cloche
fêlée
sur
« Titid »

Max Charlier

Peintre et graveur,
exilé d'Haïti en 1975,
l'auteur vit au Québec.

Il répond à l'article
de Gérard Bissainthe
« Un autre son de cloche sur Titid »
paru dans cette page le 18 octobre.



LE PÈRE BISSAINTHE refait surface. Car il est prêtre le vieux bonhomme, et défrôqué. Son article est habile, j'en conviens, mais les faits ont la tête dure.

Référence, LE DEVOIR de Montréal, page A-7, vendredi 18 octobre 1991, sous la plume de François Brousseau rapportant les statistiques du Washington Office on Haiti : en dix mois de général Prosper Avril, 725 cas de violation des droits de la personne dont 89 mortels. Moyenne, 73 par mois. En dix mois d'Ertha Pascal-Trouillot, 590 cas dont 241 mortels soit presque un cadavre par jour.

Jean-Bertrand Aristide : 120 cas (soit 24 par mois) dont 26 décès, 79 cas attribués aux Forces armées. « Les lynchages populaires connus sous le nom de "supplice du père Lebrun" auraient pour leur part été rarissimes ».

Voilà « mon père », Titid avait promis de rétablir la sécurité dans le pays. Difficile de contester qu'en dépit d'une armée de brigands, il l'a fait.

Il y a dans votre article un oubli étrange. L'ordre mis dans l'administration publique. Une douane ou l'on paie régulièrement des taxes, des contributions en passe de fonctionner justement, des entreprises d'État, chroniquement déficitaires parce que mises à sac par les macoutes, remises à flot et faisant — oh horreur ! — des bénéfices. Et j'en passe...

Maintenant, la question dont vous dissertez docilement : la question politique.

Élu président, incroyablement populaire, disposant d'un mouvement Lavalas non structuré, quel gouvernement Aristide pouvait-il bien former ?

Un bouillon-mimi de présidentialités insupportables, de rats d'ambassades, de complotiers permanents, de partisans de la réconciliation nationale entre victimes et bourreaux ? Non Monsieur ! Titid a formé un gouvernement de personnes connues pour leur militantisme, leurs capacités et leur nationalisme.

En dépit de vos vabbillages et de ceux de tous les autres justificateurs de massacres, le gouvernement Aristide-Préval a fait preuve d'un sérieux, d'une honnêteté dans la gestion des fonds publics, d'une compétence au niveau national et international, infiniment supérieures à la moyenne des voleurs et tortionnaires qui l'ont précédé.

Quant à ce « pauvre » Parlement, « méprisé, menacé », vous le portez aux nues. Quelle impudence ! N'est-ce pas ce Parlement qui, dès les premiers jours, s'est opposé à toutes les réformes ? N'est-ce pas lui qui a tout fait pour empêcher le fonctionnement de l'Exécutif ? Et quand le peu-

ple manifeste, on le lui reproche : « Tais-toi, plèbe immonde ! » C'est le Parlement qui a ouvert les hostilités, pas l'inverse.

Pour ce qui est de la base politique, avouons-le, « le père » Bissainthe, bien loin de ne pas en avoir assez, ce qu'on reproche à Aristide, c'est d'en avoir eu trop, bien trop pour un président des Caraïbes : la majeure partie de la moyenne et petite paysannerie, presque toute la jeunesse des villes, une bonne partie de la petite bourgeoisie, le secteur nationaliste de la moyenne bourgeoisie haïtienne.

La grande bourgeoisie — sept à dix familles en tout, essentiellement étrangères — était bien sûr contre. Ça se comprend : le petit nègre de Port-Salut refusait de se laisser cor-

re, on le lui reproche : « Tais-toi, plèbe immonde ! »

rompre, et voulait à tout prix que « quelque chose change ici », comme le disait en son temps un pape qui aujourd'hui se réfugie dans un silence complice.

C'est une situation qui ne pouvait déboucher que sur l'affrontement. Et l'affrontement a lieu. Mais il n'a pas démarré comme vous le décrivez. Nous avons eu un général Cédras cachant soigneusement son jeu, maître espion ayant tété la haine dans le lait de sa mère, formateur de soldats et d'officiers, ripaillant fil à fil une armée déchirée et passant à l'attaque au moment choisi.

Vous reprochez à Aristide le discours qu'il a prononcé à son retour de New York, en particulier l'éloge du « père Lebrun ». Quel chef n'aurait lancé un appel aux armes, à la veille d'un coup d'État dont tout le monde parlait ? Le supplice du collier est assurément expéditif et peu coûteux, c'est une arme de pauvre. Mais convenez, « le père » Bissainthe, que quand on réduit des populations entières à la faim quotidienne, quand on les mas-

sacre depuis 35 ans, quand on veut même leur interdire de crier sous la torture, quand cette population voit à la télé des congénères utiliser ce moyen punitif, il y a un délice.

Le père Lebrun a commencé bien avant Titid, et aura sa place tant que nous n'aurons pas d'autres armes capables de mieux répondre à la violence de l'armée indigène d'occupation. C'est l'arme du peuple fauché que nous sommes, sans le sou, fauché à la mitraille, fauché par la lèpre, la tuberculose, la diarrhée infantile, le luxe arrogant des bourgeois.

Vous qui « préparez » des débarquements armés, que pensez-vous d'une Uzi ? Une belle arme, pas vrai ? Avec ça, en moins de deux, on fait faire La Fossette et il reste toujours quelques bidonvillisés pour creuser les fosses communes et des chiens faméliques pour venir déterrer et manger les cadavres.

Pauvres chiens, ils font le sale boulot, tandis que les brigands font le leur proprement, et que des intellectuels expliqueront qu'il fallait bien massacrer pour éviter « l'holocauste ». À propos, cherchez dans le dictionnaire le sens exact de ce mot, à moins que vous ne l'utilisiez pour faire diversion. À vrai dire, on devait installer une Uzi au Musée national. Un bijou, cette oeuvre d'art de la technique israélienne, gardienne de l'ordre des trafiquants de toutes plumes.

Enfin, « le père » Bissainthe, sauf votre respect, vous mentez tout simplement quand vous dites que Lavalas a ouvert les hostilités le 29 septembre en brûlant vif le pasteur Sylvio Claude. En fait, déguisé en mutinier, le coup d'État faisait déjà rage. Sylvio Claude, qui se trouvait aux Cayes, sa ville natale, manifesta, paraît-il, sa joie et sa volonté de rentrer immédiatement à Port-au-Prince. Mal lui en prit car il fut exécuté par la population lavalassienne. L'autre version est qu'il se réfugia aux casernes de la ville et en sortit troué et les deux pieds devant.

Moi, j'ai été prisonnier des Duvalier. On avait droit à une marmite rouillée pour les besoins, à un sac de

couchage pestilentiel et à deux minutes de douche, de temps en temps. Et bien sûr, à la torture. J'en porte encore les marques. J'étais hébergé aux Casernes Dessalines. Au « paradis », comme l'appelaient les prisonniers de l'époque. *Incommunicado*. J'ai vécu aussi au Pénitencier national et connu l'horreur du Jolibois. Le pénitencier, on l'appelait « le purgatoire ». Je n'ai pas connu « l'enfer », le tristement fameux Fort Dimanche. Les prisonniers y mouraient comme des mouches.

C'est vous dire que le gouvernement Aristide-Préval respectait les droits humains. Et il est mort gros et gras, le sieur Lafontant. Abattu de deux balles pendant le coup d'État, dans un pénitencier entièrement contrôlé par l'armée... Il est vrai que pour son malheur, Lafontant avait été le parrain mafioso de Didier Cédras, frère aîné du général.

Eh oui, à la montre de Cédras, l'heure est aux esprits petits. Pas aux parlementaires dont beaucoup se gargarisent trop de mots suspects, ni aux chefs de partis sans laisser d'adresse. L'heure est, je vous cite, à cette armée « combien imparfaite ».

Armée d'occupation formée de nègres à la conscience WASPisée, elle fait de son mieux son sale boulot. Mais une population, ça a la vie dure vous savez, et une résistance à la fois paysanne, populaire des villes, et même nationaliste bourgeoise, c'est difficile à réduire, même avec des armes « propres » qui vous tuent des dizaines de gens à la minute.

Ha ! Ha ! S'il y a quelque chose qui m'a fait rire dans votre torchon, c'est bien la dernière phrase, émise sur le ton du nationaliste outragé. « Et même si notre verre n'est pas grand, nous aimons bien boire dans notre verre. » Que vous a donc fait Musset pour que vous lui fassiez un tel sort ? Même Aurore doit s'en retourner dans sa tombe...

Mais il faut tout mettre au service du droit divin de massacrer, sans ingérence étrangère, vos peons, vos congos, vos reste-avec, vos cacos, vos piquets, tout ce qui ressemble de trop près à l'image que vous renvoie votre miroir.

Le candidat Aristide a recueilli environ 67 % du suffrage national. Deux votants sur trois l'ont démocratiquement choisi parmi 11 compétiteurs. L'ANDP, la concurrente la moins distancée, n'a obtenu qu'environ 13 % du vote national.

3— L'étendue nationale de cette victoire. La préférence pour l'option d'Aristide est nationale. Elle s'exprime avec force dans les neuf dé-

partements géographiques du pays. Partout, elle dépasse les 60 % des votes, sauf dans le département du Centre, l'un des moins peuplés, où cette préférence atteint 55 % des suffrages. Par contre, dans le département de l'Ouest qui regroupe plus du quart de la population totale, neuf électeurs sur dix (87,5 %) ont choisi plutôt l'option d'Aristide. Dans les trois départements les plus peuplés (le Nord, l'Ouest et le Sud), ils sont deux sur trois à le faire. En compa-

Encore une fois,
deux poids, deux mesures

Gilles Danroc

Prêtre dominicain

UN MOIS déjà que la violence a repris le pouvoir en Haïti. On avait cru qu'elle avait été mise à l'écart, lors de l'embellie électorale de décembre 1990. On avait cru, peut-être un peu vite, qu'après la chute du mur de Berlin, un nouvel ordre démocratique et pacifique allait régner. Pouvait-on penser, après les 63 heures du putsch de Moscou, qu'un coup d'État antidémocratique pourrait s'entremiser ainsi ?

Imaginons qu'il y ait eu 500 morts devant le Parlement de Russie, ou que Fidel Castro fasse tirer sur la foule à La Havane. On aurait, heure par heure, comme pour la guerre du Golfe, cultivé notre émotion et renforcé notre indignation.

Devant le drame haïtien, avouons qu'il y a, comme auparavant, deux poids, deux mesures. D'un côté, il y a la démocratie à l'Est, pour mieux nous préparer à conquérir de vastes marchés. Et de l'autre, ces pays du Sud dont nous avons modelé l'histoire et la géographie.

Notre indifférence se trouve renforcée par une peur nouvelle devant la montée des émigrés qu'il faut bien expulser pour maintenir ces problèmes à distance. Ainsi le peuple haïtien, une fois de plus lacéré, nous renvoie-t-il, dans la lumière crue de sa souffrance, à deux interrogations fondamentales.

1— Quelles violences nous indignent et nous poussent à l'action ? Inversement, quelles violences tolérons-nous, et pourquoi ?

2— Y a-t-il en dehors de nous, l'Ouest, ou de notre double, l'Est, une possibilité d'invention démocratique ? Laisserons-nous les peuples du Sud, confrontés aux deux problèmes majeurs de l'humanité que sont la violence et la misère, inventer des formes nouvelles de démocratie et de convivialité ?

Haïti se trouve aujourd'hui, avec tant d'autres pays d'Afrique et d'Amérique latine, à la jointure de ces deux questions.

Que se passe-t-il en ce moment à Haïti ?

Le plus important et le plus occulté reste la souffrance de tout un peuple. Ce coup d'État sanglant s'inscrit dans la tradition du mépris du peuple par une armée qui détient comme naturellement le pouvoir puisqu'elle détient les armes. Cette fois-ci, elle a tiré les leçons des échecs du coup d'État de Roger Lafontant, le 7 janvier 1991, ou de celui de Moscou en août dernier.

L'exemple du massacre de la place Tien An Men a été retenu. Pour réussir, un coup d'État antidémocratique doit être violent. Violence aveugle, dans les rues, dans les maisons en carton des bidonvilles, à l'intérieur même de l'hôpital général : il fallait briser net la résistance populaire, déterminée à protéger son premier président élu, phénomène tout nouveau en Haïti.

Contrairement à l'interprétation du président Aristide, il ne s'agit pas simplement d'un petit groupe de militaires, d'un général assoupli de pouvoir et d'un premier ministre ambiteux qui ont pris un pouvoir bien facile à prendre. L'armée joue le premier rôle, mais elle n'est pas seule et elle ne s'est pas déchirée.

Par-delà le duvaliérisme, l'armée retrouve depuis le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986, le rôle politique majeur qu'elle a reçu en partage à sa naissance sous l'occupation américaine, de 1915 à 1934. Mais depuis 1986, elle n'a pas cessé d'être rééquipée, entraînée,

financée, conseillée pour jouer ce rôle de garantie de l'ordre intérieur et régional. La majorité des armées des pays du Sud, directement reliées aux armées des grandes puissances dont elles sont bien souvent le relais, ne sont que des armées intérieures d'occupation. C'est l'un des problèmes les plus importants à repenser de fond en comble pour redéfinir l'État démocratique et le jeu international. De plus, en Haïti, cette armée a été littéralement achetée par quelques grandes familles qui entendent bien profiter encore du pouvoir pour protéger leurs privilèges.

En Haïti, une structure économique aberrante empêche le développement. Une trentaine de fortunes récentes — la plus ancienne est de 1940 — monopolisent plus de 85 % des affaires. L'État est devenu le lieu d'enrichissement rapide pour la maigre classe moyenne. Les bailleurs de fonds de ce pays le plus pauvre des Amériques savent bien l'immense corruption qui a tissé sa toile malgré, ou peut-être à cause, des « ajustements structurels » préconisés par le FMI.

Privilèges garantis par la violence, corruption, aide et dette externe : voilà les maîtres-mots des économies du Sud.

Peut-on s'étonner ensuite que de telles politiques produisent un tel afflux de réfugiés économiques dans les pays du Nord ? N'est-il pas plus raisonnable et peut-être même plus rentable de mettre en place une justice planétaire, non par l'assistance mais par la participation de chaque citoyen au travail, à la culture, à la politique ? Après l'échec des économies planifiées, la montée des pauvres en Afrique et en Amérique latine annonce l'échec à venir d'un tel système inégalitaire.

En Haïti, une bonne partie de la classe politique a trahi la cause démocratique pour bricoler, en coulisse, un pouvoir à l'image de l'ordre ancien. La vie politique se réduit le plus souvent à un spectacle qui accapare les projecteurs pour justifier et garantir la mise à l'écart du peuple. Plus grave encore, on assiste, en ce mois d'octobre, à un vaste flip-flop — version américaine de la douche écossaise — savamment entretenu par la diplomatie. Après avoir réaffirmé le soutien indéfectible à la démocratie et souhaité le retour du président constitutionnel, on a largement relayé les critiques de l'armée, de la bourgeoisie et de la classe politique haïtienne.

Les quelques violations de droits de l'homme dans les premiers mois du gouvernement Aristide ont paru justifier le coup d'État et le massacre qui a suivi, ô combien plus meurtrier ! La réalité s'évanouit pour laisser la place aux « petites phrases » et aux déclarations officielles. Encore une fois, le grand absent, c'est le peuple. Bref, on voudrait bien une démocratie en Haïti, mais une démocratie contrôlée.

Aristide doit retourner en Haïti, la démocratie doit être sauvée. Certes, le président légitime devra tenir compte de l'importance de ce coup d'État et changer de stratégie. Beaucoup d'idées nobles, notamment inscrites par la théologie de la libération, doivent trouver une traduction politique concrète. Le rapport au peuple ne doit pas être mystique mais politique.

Enfin, le discours ne peut remplacer un programme politique négocié avec les forces en présence. C'est à ce prix que l'on pourra faire entendre l'expérience démocratique du Sud en quête d'elle-même, à Madagascar, au Zaïre, au Bénin, en République centrafricaine, au Cameroun, en Haïti et ailleurs.

Jean-Bertrand Aristide et la légitimité démocratique

1— Le 16 décembre 1990, un verdict sans appel

Franklin Midy

Professeur de sociologie à l'UQAM

AU PREMIER TOUR de scrutin, le 16 décembre 1990, le père Aristide a été élu président d'Haïti par une très large majorité de la population. Il a été démocratiquement choisi parmi 11 candidats en lice.

Les opérations électorales se sont déroulées sous la supervision de l'ONU, avec la participation du Canada et l'aide technique du Québec dont l'expertise en matière d'organisation électorale a été mise à contribution en la personne de son président d'élections, M. P.-F. Côté. Le gouvernement provisoire d'Haïti avait dû faire appel alors aux bons offices de la communauté internationale pour assurer la sécurité des électeurs et des électrices. On craignait avec raison la répétition de l'interruption violente des activités de vote, comme ce fut le cas le 29 novembre 1987. Ce jour-là, des com-

mandos paramilitaires semèrent la panique et la mort dans les longues files d'attente des votants et votantes devant les bureaux de scrutin.

Quelle est la portée de cette victoire électorale et quelle est la signification profonde du vote national ?

Quelques indicateurs peuvent nous permettre de faire ressortir la portée de la victoire du candidat Aristide.

1— Le temps mis à entrer dans la course électorale. Le père Aristide s'est lancé au tout dernier moment dans la course, le 18 octobre 1990, juste deux mois avant la tenue du vote. À ce moment-là, le peloton des « grands coureurs » était déjà parti depuis longtemps, depuis 1986. Aristide s'est lancé à partir de la rampe d'une coalition politique toute récente, le FNCD (Front national pour le changement et la démocratie), lui aussi assemblé, bricolé au tout dernier moment. Le candidat Aristide n'avait ni parrain, ni tuteur. Il fit une seule promesse, celle de faire régner la justice.

Au contraire, le candidat de la principale coalition rivale, l'ANDP (Alliance nationale pour le développement et le progrès), s'engagea à « oublier le passé », dans une démarche de « réconciliation » avec les forces duvaliéristes. De plus, il semblait vouloir donner l'impression qu'il était aussi riche que Crésus et aussi lié à l'ambassade américaine que n'importe quel délégué de Washington. N'est-ce pas un officiel américain qui, dépit des piètres performances électorales de M. Bazin, disait du « candidat des États-Unis » qu'il avait passé plus de temps à l'ambassade américaine qu'après des électeurs haïtiens ? Le candidat-providence passait pour être prodigue de ses dollars en tournées électorales et promettait à l'envi une manne de 600 millions d'aide étrangère.

Pourtant, massivement, le pays a préféré l'orientation éthico-politique du père Aristide vers une société autonome de justice au choix prétendument technocratique de papa-Bazin d'une société assistée. En un temps record, le dernier coureur, tard lancé sur la piste, a vite dépassé ses devanciers et atteint le premier le fil d'arrivée.

2— L'ampleur de la victoire d'Aris-

partements géographiques du pays. Partout, elle dépasse les 60 % des votes, sauf dans le département du Centre, l'un des moins peuplés, où cette préférence atteint 55 % des suffrages. Par contre, dans le département de l'Ouest qui regroupe plus du quart de la population totale, neuf électeurs sur dix (87,5 %) ont choisi plutôt l'option d'Aristide. Dans les trois départements les plus peuplés (le Nord, l'Ouest et le Sud), ils sont deux sur trois à le faire. En compa-

raison, l'ANDP n'a obtenu dans aucun département le score de 20 %. Autant dire qu'au niveau de la représentation démocratique il n'existe pas vraiment de concurrence sérieuse.

4— Le taux de succès des candidatures FNCD aux deux chambres. Le FNCD, dont le père Aristide a été le candidat présidentiel, a raté presque tous les sièges là où il a pu présenter un candidat. Le taux de succès des candidatures au sénat est de 86,6 % (13 élus sur 15 candidatures), 75 % à la chambre des députés, (27 élus sur 35 candidatures). On est fondé d'extrapoler de ces résultats que le FNCD, auréolé de tout l'éclat de son candidat à la présidence, aurait facilement fait élire 23 des 27 sénateurs et 62 des 83 députés, s'il avait pu présenter un candidat dans toutes les circonscriptions.

Sur quoi alors repose la prétention de la mosaïque d'opposition vaincue aux dernières élections à partager le pouvoir au sein d'un gouvernement de coalition nationale avec un président élu par une majorité des deux tiers ? On ne trouve guère de fondement à une telle prétention, ni démocratique, ni constitutionnel.

Dès le lendemain du 7 février 1991, toutes les factions politiques se

sont ligüées pour accuser le président élu par un vote des deux tiers de confisquer tout le pouvoir au profit d'un « club de copains ». Elles se mettent à le presser de partager le pouvoir avec elles. Entendez le partage du gâteau national entre les clientèles de ces factions. Longue vie au clientélisme ! Chaque « leader » réclame sa portion congrue de pouvoir, bien que tous n'aient obtenu qu'une part insignifiante du vote populaire.

Devant le refus d'obtempérer du président plutôt préoccupé de réunir également les exclus autour de la table nationale, les factions politiques crient à la dictature et se mettent en devoir de comploter. Elles ont tant et si bien agi qu'arriva le 29 septembre dernier le coup d'État sanglant d'une armée mercenaire. Et maintenant, campée sur les tanks en mutinerie et dans le sang de milliers de victimes civiles, elles prétendent pouvoir dicter les critères du partage du pouvoir au président déchu.

Coup d'État militaire suivi d'un coup d'État parlementaire, puis d'un coup d'État politique. On aura tout fait pour chasser à nouveau le peuple du jeu politique.

(Premier de trois articles)

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Charlier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lathourès, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay, à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Aitane (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gin-

gras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaires), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Jean-Marc Sté-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Marion Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salesse, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québecor inc., 612 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR n. 0958. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire Limitée, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$49.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Inna, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.